

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17/12/2020

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire, BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile (en visio), SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique (en visio), BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline (en visio), LEGRAND Pierre (en visio), FRERE Francine (en visio), EL GHAZI Fouad Eddine, ROSENBERG--LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, RADIGOIS Aude, DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin(en visio), conseillers.

Procurations :

ADORNI Christel, procuration à BACLET Christian

LESCROART Daniel, procuration à MASSET Amandine

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

M. le Maire explique la tenue particulière de ce conseil municipal en raison de la crise sanitaire liée à la lutte contre le Covid-19 et des contraintes qui en découlent. Le huis clos est obligatoire en raison de la jauge imposée par la réglementation en vigueur. Il invite l'ensemble des élus à être synthétique pour respecter au maximum le couvre-feu de 20 heures.

Il remercie Mme Stéphanie Gaudefroy pour son abnégation qui a permis le remplacement des bouteilles d'eau par un moyen plus en adéquation avec les questions environnementales actuelles.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a approuvé à l'UNANIMITE le compte-rendu du 24 septembre 2020.

M. Eric CORBEAUX en souligne la grande qualité.

3. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

A. Point sur les Recours

M. le Maire précise son ambition de tenir au fait le Conseil Municipal sur les recours engagés par la Ville.

M. le Maire situe chronologiquement le dépôt de la demande de Permis de Construire du projet de logements situé rue du 8 mai 1945, antérieur au nouveau Conseil Municipal, et acte la position de la nouvelle majorité quant à sa volonté de ne pas sur-urbaniser le centre-ville de la commune.

- Projet de logements rue du 8 mai 1945 ; porté par NOTRE LOGIS et PROJECTIM 4 novembre 2020 : Recours gracieux contre le refus implicite de délivrance d'un certificat de permis de construire tacite
Dans un courrier du 7 juillet 2020, les pétitionnaires ont demandé le certificat de permis tacite. La municipalité avait 2 mois pour le fournir. Passé ce délai, il s'agit d'un refus implicite.

20 novembre 2020 : Recours gracieux de la Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité.

S'agissant d'un permis tacite, les prescriptions au titre des champs captants et des carrières souterraines n'ont pas été notifiées au pétitionnaire. Aussi, le délai de retrait étant dépassé, la préfecture demande à ce que ces illégalités soient corrigées par la délivrance d'un permis modificatif énonçant les prescriptions émises.

Une rencontre avec les pétitionnaires est programmée le 21 décembre 2020.

- Projet d'un pôle restaurants porté par Terres&Eaux 20 novembre 2020 : Recours gracieux de la Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité.
S'agissant d'un permis tacite, les prescriptions au titre des champs captants, des carrières souterraines et des commissions de sécurité et d'accessibilité n'ont pas été notifiées au pétitionnaire. Aussi, le délai de retrait étant dépassé, la préfecture demande à ce que ces illégalités soient corrigées par la délivrance d'un permis modificatif énonçant les prescriptions émises.

Une rencontre avec le pétitionnaire a été organisée le 8 décembre 2020. Ces irrégularités seront levées dans le cadre d'une demande de permis modificatif.

- Projet d'implantation économique porté par P3 Logistic Parks – communes de Templemars et Seclin

7 octobre 2020 : Recours gracieux contre la décision (du 12 août 2020) de refus de délivrer le permis de construire.

La demande du pétitionnaire a été entendue.

7 décembre 2020 : arrêté de retrait du refus de permis délivré

11 décembre 2020 : P3 Logistic Parks sollicite la reprise de l'instruction du permis, en garantissant le respect des prescriptions faites par la MEL.

B. Commerces du Centre-Ville

Dans le cadre de la convention signée entre la MEL et la CCI sur le commerce de Centre-Ville, une étude « diagnostic-plans d'actions » est menée sur Seclin.

La Commune prend en charge 50 % des frais d'étude soit 3000 €, le reste est pris en charge par la MEL et la CCI.

C. Remerciements

L'Etablissement Français du Sang présente ses remerciements pour la mise à disposition de locaux pour leur collecte.

4. DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES

Depuis la dernière séance du conseil municipale, trois décisions municipales ont été prises :

DM n°883 du 14/09/2020 portant modification de la régie de recettes jeunesse/enfance.

DM n°884 du 15/10/2020 concernant la régie de recettes des restaurants scolaires, de l'accueil périscolaire et des études surveillées.

DM n°885 du 04/11/2020 portant actualisation de la régie de recettes du foyer logement Daniel Sacleux.

ETAT des MARCHES CONCLUS

-arrêté au 04 décembre 2020-

Préambule : Le dernier état des marchés présenté au Conseil Municipal remonte à la séance du 12 décembre 2019 (état arrêté au 28 novembre 2019). Aussi, l'état est ici présenté en deux parties : l'une reprenant les marchés signés dans le cadre du précédent mandat, et l'autre reprenant les marchés signés au titre du mandat actuel.

Par ailleurs, pour l'année 2020, il s'agit ici des marchés ayant été signés, indépendamment de leur exécution ou pas, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Dans le cadre du précédent mandat

Marché 16.042 : marché subséquent n° 7 à l'accord-cadre n° AC12.003 relatif à l'acquisition de véhicules particuliers et utilitaires - lot n° 1 (particuliers) : -modification d'exécution pour réduire le kilométrage d'un véhicule suite à sa réaffectation à un autre service

DIAC LOCATION - 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 NOISY LE GRAND CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : -875.05 € H.T.

Forme du marché : modification- Date d'attribution :04/06/20

Marché 16.071 : fourniture de carburants, par cartes accréditatives - modification d'exécution pour prolonger la durée d'exécution, en raison de la crise sanitaire COVID-19

TOTAL MARKETING France - 562, avenue du Parc de l'île - 92000 NANTERRE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 50 000 H.T.)

Période d'exécution prévue : du 24/06/20 au 23/11/20

Forme du marché : modification- Date d'attribution :30/06/20

Marché 18.019 : fourniture de matériel et produits d'entretien, de lavage et d'essuyage - lot n° 1 : produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène-modification d'exécution pour ajout d'un article au B.P.U.

C.P.E.D. - 91, rue Jacqueline Auriol - 59552 LAMBRES LEZ DOUAI

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : à compter du 14/05/20

Forme du marché : modification- Date d'attribution :14/05/20

Marché 19.058 : Travaux de déploiement de connexions réseau filaire et wifi dans toutes les écoles publiques - tranche optionnelle pour les installations complémentaires - travaux à réaliser en 2020

R2S-SOLUTIONS - 4, rue de Plouvier - 59175 TEMPLEMARS

Montant prévisionnel de la dépense : 16374,81 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :l'affermissement devait être fait avant le 30/04/20 info non reçue au S.M.P.

Marché 19.058 : Travaux de déploiement de connexions réseau filaire et wifi dans toutes les écoles publiques - maintenance

R2S-SOLUTIONS - 4, rue de Plouvier - 59175 TEMPLEMARS

Montant prévisionnel de la dépense : 2160 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution : info non reçue au S.M.P.

Marché 19.127 : achat de divers mobiliers - lot n° 1 : mobilier administratif - modification d'exécution pour ajout d'un article

DPC - Zone de Riparfond - 1, rue Pierre et Marie Curie - 79300 BRESSUIRE

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence sur le montant maximal du marché

Période d'exécution prévue : à compter du 17/12/19

Forme du marché : modification- Date d'attribution :13/12/19

Marché 19.128 : mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réfection du terrain en gazon synthétique au stade Henri Jooris - modification d'exécution pour arrêter la rémunération définitive après la phase A.P.D.

OSMOSE - 23, rue d'Isly - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : à compter du 08/01/20

Forme du marché : modification- Date d'attribution :17/12/19

Marché 19.131 : mission de prélèvements avec analyse de matériaux du terrain synthétique du stade Henri Jooris - tranche optionnelle : "partie granulats existant"

CONTRÔLE des SOLS SPORTIS (C2S) - 490, route de Bonnefamille - 38090 ROCHE

Montant prévisionnel de la dépense : 885 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : direct- Date d'attribution :l'affermissement devait être fait avant le 30/10/2019 info non reçue au S.M.P.

Marché 19.141 : F.T.U. - Travaux d'aménagement paysager et de mobilier urbain pour l'aire de jeux du square Deccuber - quartier de la Mouchonnière - lot n° 1 : travaux d'aménagement paysager

LESOT ROMAIN - 114, rue Jean Moulin - 62220 CARVIN

Montant prévisionnel de la dépense : 7 952,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :29/11/19

Marché 19.141 : F.T.U. - Travaux d'aménagement paysager et de mobilier urbain pour l'aire de jeux du square Deccuber - quartier de la Mouchonnière - lot n° 2 : fourniture et pose d'une clôture et d'un portail

CLOTURES SANIEZ NORD - 20, rue de l'Abbaye - 59730 SOLESMES

Montant prévisionnel de la dépense : 4 833,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :29/11/19

Marché 19.141 : F.T.U. - Travaux d'aménagement paysager et de mobilier urbain pour l'aire de jeux du square Deccuper - quartier de la Mouchonnière - lot n° 3 : fourniture et pose de mobilier urbain

PINSON PAYSAGE NORD - 182, rue Georges Brassens - C.R.T. n° 3 - C.S. 10433 FRETIN - 59814 LESQUIN Cedex

Montant prévisionnel de la dépense : 7 734,89 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :29/11/19

Marché 19.168 : achat de diverses quincailleries et d'outillage à main (hors outillage électrique, thermique ou pneumatique) - lot n° 1 : quincaillerie générale

LEGALLAIS - 7, rue d'Atalante - CITIS - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 17 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 06/01/20 au 05/01/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :02/01/20

Marché 19.168 : achat de diverses quincailleries et d'outillage à main (hors outillage électrique, thermique ou pneumatique) - lot n° 2 : consommables, visserie, boulonnerie et clouterie

FOUSSIER - Z.A.C. du Monne - rue du Chatelet - C.S. 20008 - 72700 ALLONNES CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 11 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 06/01/20 au 05/01/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :02/01/20

Marché 19.168 : achat de diverses quincailleries et d'outillage à main (hors outillage électrique, thermique ou pneumatique) - lot n° 3 : outillage à main hors outillage électrique, thermique ou pneumatique

LEGALLAIS - 7, rue d'Atalante - CITIS - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 15 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 06/01/20 au 05/01/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :02/01/20

Marché 19.168 : achat de diverses quincailleries et d'outillage à main (hors outillage électrique, thermique ou pneumatique) - lot n° 4 : outillage à main, spécifique espaces verts, hors outillage électrique, thermique ou pneumatique

TRIANGLE - 2, rue du Chauffour - P.A. de la Broye - 59710 ENNEVELIN

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 6 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 06/01/20 au 05/01/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :02/01/20

Marché 19.178 : séjour en classe de découverte à la neige, pour l'année scolaire 2019/2020, à Ristolas pour 5 classes en janvier 2020 - modification d'exécution pour ajouter le séjour de la photographe

OXYJEUNES-VOYAGES - 3 place de la Croix Rouge - 62000 ARRAS

Montant prévisionnel de la dépense : 210 € nets

Période d'exécution prévue : du 20/01/20 au 24/01/20

Forme du marché : modification- Date d'attribution :20/01/20

Marché 19.183 : marché subséquent n° 02 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : transfert à Lille gare Lille Europe (départ classes de neige)

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 859,10 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 20/01/20 au 31/01/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :29/11/19

Marché 19.183 : marché subséquent n° 02 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie scolaire école Marie Curie-Louise Michel à Auchy les Orchies (ferme des Beaux Meacs)

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 386,36 € H.T.

Période d'exécution prévue : 02/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :29/11/19

Marché 19.184 : travaux de ravalement de façades à la Direction des Services Techniques

ANZALONE HABITAT - 11ter, rue Corneille Desruelles - 62740 FOUQUIERES-LES-LENS

Montant prévisionnel de la dépense : 26 030,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 10/02/20 au 28/02/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :29/01/20

Marché 19.186 : hébergement, maintenance, assistance, et développement du logiciel libre PMB, pour le réseau des médiathèques du Mélantois

PMB SERVICES - Z.A. de Mont sur Loir - château sur loir - 72500 MONTVAL SUR LOIR

Montant prévisionnel de la dépense : 16 322,84 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 02/02/20 au 01/02/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :22/01/20

Marché 19.191 : achat de vaisselle - lot n° 1 : verrerie

SOGEMAT SERVICE - 1, place du port - B.P. 142 - 91153 ESTAMPES CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 4 500 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 04/03/20 au 03/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :03/03/20

Marché 19.191 : achat de vaisselle - lot n° 2 : couverts inox

SOGEMAT SERVICE - 1, place du port - B.P. 142 - 91153 ESTAMPES CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 3 500 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 04/03/20 au 03/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :03/03/20

Marché 19.191 : achat de vaisselle - lot n° 3 : assiettes, tasses et bols

HENRI JULIEN - Avenue du Président Kennedy - B.P. 28 - 62401 BETHUNE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 4 800 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 05/03/20 au 04/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :03/03/20

Marché 19.191 : achat de vaisselle - lot n° 4 : accessoires et ustensiles

CHOMETTE - 1, rue René Clair - 91353 GRIGNY

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 3 500 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 05/03/20 au 04/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :03/03/20

Marché 19.191 : achat de vaisselle - lot n° 5 : vaisselle à usage unique

SOGEMAT SERVICE - 1, place du port - B.P. 142 - 91153 ESTAMPES CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 10 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 04/03/20 au 03/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :03/03/20

Marché 19.192 : marché subséquent n° 61 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - transferts Seclin intra muros pour le S.E.J.I.

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 90,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 08/01/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :13/12/19

Marché 19.193 : marché subséquent n° 03 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : mise à disposition de car lors des sorties en accueil de loisirs

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 15/02/20 au 01/11/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :18/12/19

Marché 19.193 : marché subséquent n° 03 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : transferts intra-muros

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 450,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 15/01/20 au 12/02/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :18/12/19

Marché 19.193 : marché subséquent n° 03 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : transfert pour le séjour de ski pour les jeunes au Grand Bornand (Haute-Savoie)

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 3 520,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 23/02/20 au 29/02/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :18/12/19

Marché 19.194 : travaux de dépose et pose de sols souples dans les écoles primaire Paul Langevin et maternelle La Fontaine

FERRANTELLI - 1, chemin du Bleu Bourdeau - 59237 VERLINGHEM

Montant prévisionnel de la dépense : 19 757,50 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 17/12/19 au 28/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :13/12/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)*¹ - lot n° 1 : téléphonie fixe (accès numérique T2 et T0>= à 4T0, accès trunk SIP et solution centrex mono site)

BOUYGUES TELECOM - 13-15, avenue du Maréchal Juin - 92360 MEUDON LA FORET

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197. : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 2 : téléphonie fixe (accès analogiques et lignes numériques 1 à 3 T0 et T2 techniques)

mandataire : ORANGE Agence Entreprises Nord de France - 6, rue des Techniques - B.P. 60316 - 59666 VILLENEUVE d'ASCQ CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 2 : téléphonie fixe (accès analogiques et lignes numériques 1 à 3 T0 et T2 techniques)

cotraitant 1 : ORANGE BUSINESS SERVICES Direction Applications For Business - 195, rue Lavoisier - 38830 MONTBONNOT ST MARTIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 2 : téléphonie fixe (accès analogiques et lignes numériques 1 à 3 T0 et T2 techniques)

cotraitant 2 : OBS Direction Connectivity and Workspace Services - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 2 : téléphonie fixe (accès analogiques et lignes numériques 1 à 3 T0 et T2 techniques)

cotraitant 3 : ORANGE CYBERDEFENSE - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

¹* C.A.M. : Centrale d'Achat Métropolitaine

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 3 : réseaux de niveau 2

ORANGE BUSINESS SERVICES Direction Connectivity and Workspace Services - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 4 : réseau de niveau 3, téléphonie en cœur de réseau, internet à débit garanti

ADISTA - 9, rue Blaise Pascal - 54320 MAXEVILLE
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 4 : réseau de niveau 3, téléphonie en cœur de réseau, internet à débit garanti, avec une partie confiée au sous-traitant ACTIFIBRE

ACTIFIBRE - 301, rue de Lille - centre Actival - 59223 RONCQ
Montant prévisionnel de la dépense : montant maximal de 120 000 € H.T.
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : acte spécial- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 5 : internet de secours et de délestage à débit garanti

BOUYGUES TELECOM - 13-15, avenue du Maréchal Juin - 92360 MEUDON LA FORET
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 6 : internet à débit non garanti

mandataire : ORANGE Agence Entreprises Nord de France - 6, rue des Techniques - B.P. 60316 - 59666 VILLENEUVE d'ASCQ CEDEX
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 6 : internet à débit non garanti

cotraitant 1 : ORANGE BUSINESS SERVICES Direction Applications For Business - 195, rue Lavoisier - 38830 MONTBONNOT ST MARTIN
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 6 : internet à débit non garanti

cotraitant 2 : OBS Direction Connectivity and Workspace Services - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 6 : internet à débit non garanti

cotraitant 3 : ORANGE CYBERDEFENSE - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN
Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi
Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23
Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 6 : internet à débit non garanti

cotraitant 4 : NORDNET - 20, rue Denis Papin - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 7 : hot spot wifi

mandataire : ORANGE Agence Entreprises Nord de France - 6, rue des Techniques - B.P. 60316 - 59666 VILLENEUVE d'ASCQ CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 7 : hot spot wifi

cotraitant 1 : ORANGE BUSINESS SERVICES Direction Applications For Business - 195, rue Lavoisier - 38830 MONTBONNOT ST MARTIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 7 : hot spot wifi

cotraitant 2 : OBS Direction Connectivity and Workspace Services - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 7 : hot spot wifi

cotraitant 3 : ORANGE CYBERDEFENSE - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 8 : téléphonie mobile

mandataire : ORANGE Agence Entreprises Nord de France - 6, rue des Techniques - B.P. 60316 - 59666 VILLENEUVE d'ASCQ CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/193

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 8 : téléphonie mobile

cotraitant 1 : ORANGE BUSINESS SERVICES Direction Applications For Business - 195, rue Lavoisier - 38830 MONTBONNOT ST MARTIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 8 : téléphonie mobile

cotraitant 2 : OBS Direction Connectivity and Workspace Services - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 8 : téléphonie mobile

cotraitant 3 : ORANGE CYBERDEFENSE - 4, rue des Peupliers - Arterparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 8 : téléphonie mobile

cotraitant 4 : ORANGE BUSINESS SERVICES OCEAN - 30, rue Mozart - C.S. 90041 - 92587 CLICHY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 9 : communication machine to machine

mandataire : ORANGE Agence Entreprises Nord de France - 6, rue des Techniques - B.P. 60316 - 59666 VILLENEUVE d' ASCQ CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 9 : communication machine to machine

cotraitant 1 : ORANGE BUSINESS SERVICES Direction Applications For Business - 195, rue Lavoisier - 38830 MONTBONNOT ST MARTIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 9 : communication machine to machine

cotraitant 2 : OBS Direction Connectivity and Workspace Services - 4, rue des Peupliers - Arteparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 9 : communication machine to machine

cotraitant 3 : ORANGE CYBERDEFENSE - 4, rue des Peupliers - Arteparc Lesquin - bâtiment B, 1er étage - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.197 : marché des télécommunications (via la C.A.M.)* - lot n° 9 : communication machine to machine

cotraitant 4 : ORANGE BUSINESS SERVICES OCEAN - 30, rue Mozart - C.S. 90041 - 92587 CLICHY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : sans montant mini ni maxi

Période d'exécution prévue : du 01/11/19 au 31/10/23

Forme du marché : AOO- Date d'attribution :14/10/19

Marché 19.198 : Etude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique 13/252/DIAG/BIS "Seclin, Gare Pôle d'Echanges Multimodal - phase 2"

ARKEOCERA - 6, rue des Hautes Cornes - 80000 AMIENS

Montant prévisionnel de la dépense : 615,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P. (= date de retrait) au 14/01/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :20/12/19

Marché 19.199 : Etude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique 59-2019-089 "Seclin, chemin de l'Arbre de Guise"

ARKEOCERA - 6, rue des Hautes Cornes - 80000 AMIENS

Montant prévisionnel de la dépense : 615,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P. (= date de retrait) au 11/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :20/12/19

Marché 19.200 : déconstruction des locaux, situés rue du Fourchon, anciennement occupés par le Secours Populaire Français

ETS RENARD - 9007, chemin de Mastaing - 59124 ESCAUDAIN

Montant prévisionnel de la dépense : 18 900,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 27/12/19 au 31/01/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :23/12/19

Marché 19.200.AS1 : déconstruction des locaux, situés rue du Fourchon, anciennement occupés par le Secours Populaire Français - sous-traitance pour la partie "désamiantage"

NORAMIANTE - 2, rue Boucicaut - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 6 000,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 06/01/20

Forme du marché : acte spécial- Date d'attribution :31/12/19

Marché 19.201 : marché subséquent n° 5 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 1 (véhicules particuliers) : 3 véhicules. Ici = 1 zoe électrique

DIAC LOCATION - 14 avenue du Pavé Neuf - 93160 NOISY LE GRAND CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 20 596,79 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 15/05/20 au 14/05/25

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :13/01/20

Marché 19.201 : marché subséquent n° 5 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 1 (véhicules particuliers) : 3 véhicules. Ici = 1 zoe électrique

DIAC LOCATION - 14 avenue du Pavé Neuf - 93160 NOISY LE GRAND CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 20 596,79 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 13/05/20 au 12/05/25

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :13/01/20

Marché 19.201 : marché subséquent n° 5 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 1 (véhicules particuliers) : 3 véhicules. Ici = 1 dokker

DIAC LOCATION - 14 avenue du Pavé Neuf - 93160 NOISY LE GRAND CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 12 449,50 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 19/06/20 au 18/06/25

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :13/01/20

Marché 19.202 : animation via ateliers de cuisine participatifs, autour de l'équilibre alimentaire, à l'Espace Communal La Mouchonnière

Mme Laurence MAZET - 3, rue du 8 mai 1945 - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 2 000 € nets

Période d'exécution prévue : du 20/01/20 au 31/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :27/12/19

Marché 19.203 : séjour en classe de découverte à la neige pour l'année scolaire 2019/2020 : transport des bagages des élèves, des enseignants, et des 5 malles pédagogiques, pour les classes de découverte à Ristolas en janvier 2020

Transports VILLAIN JONATHAN - 20bis, rue Lucien Delage - 02300 SINCENY

Montant prévisionnel de la dépense : 2 990,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 17/01/20 au 31/01/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :27/12/19

Marché 19.204 : maintenance du progiciel CORPUS-MAP (cimetières)

I.N.M.C. - idéation informatique - 7, rue du Vallard - 80800 VILLERS BRETONNEUX

Montant prévisionnel de la dépense : 1 884,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/01/20 au 31/12/22

Forme du marché : direct- Date d'attribution :27/12/19

Marché 19.205 : achat de prix scolaires - lot n° 1 : livres

LE BATEAU LIVRE - 155, rue Gambetta - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 12 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 15/02/20 au 14/02/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :13/02/20

Marché 19.205 : achat de prix scolaires - lot n° 2 : dictionnaires

BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - Bernadan- Cherbois - RD 912 - 87890 JOUAC
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 3 500 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 14/02/20 au 13/02/24
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :13/02/20

Marché 20.001 : interventions sur les réseaux d'assainissement de biens communaux (curage, débouchage, vidange...)

ORTEC ENVIRONNEMENT - 315, rue du Mont de Terre - C.R.T. 2 - 59273 LESQUIN
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 12 000 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 03/03/20 au 02/03/24
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :28/02/20

Marché 20.002 : travaux d'isolation des combles à l'école Paul Langevin

Procédure annulée, par ordonnance du Tribunal Administratif du 25 mai 2020
Forme du marché : MAPA-

Marché 20.003 : formation "communication institutionnelle", pour 7 élus, à Lille

I.F.E.R.59 (Institut de Formation des Elus Républicains) - 12, rue Lydéric - B.P. 1072 - 59011 LILLE CEDEX
Montant prévisionnel de la dépense : 1 820,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 07/01/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :06/01/20

Marché 20.004 : animation d'atelier "cuisine du monde de A à Z", au L.C.R.

Association "REUSSIR SON INSERTION" - 1052, rue Vacquerie - 59283 MONCHEAUX
Montant prévisionnel de la dépense : montant maximal de 3 600 € nets
Période d'exécution prévue : du 03/02/20 au 17/12/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :08/01/20

Marché 20.005 : animation d'ateliers de socio-esthétique à destination d'un public jeune et adulte, à la M.A.P.S.

Nadia GUECIOEUR - 4, rue de Cartigny - 59100 ROUBAIX
Montant prévisionnel de la dépense : 6 000 € nets
Période d'exécution prévue : du 14/02/20 au 31/12/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :10/01/20

Marché 20.006 : Représentation du spectacle " Collectif Métissé et ses musiciens - fan des années 80 ", à la salle des Fêtes

TOP REGIE - 176, rue Augustin Tirmont - 59283 RAIMBEAUCOURT
Montant prévisionnel de la dépense : 22 260,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 18/01/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :13/01/20

Marché 20.007 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie au cinéma de Villeneuve d'Ascq de la Ribambelle

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK
Montant prévisionnel de la dépense : 190,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 22/01/20
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.007 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie des Seniors à Fontaine Notre Dame puis Paillencourt

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK
Montant prévisionnel de la dépense : 400,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 13/02/20
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.007 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie au conservatoire de Roubaix pour 4 classes de l'école maternelle Paul Durot

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 205,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 03/04/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.007: marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sortie des Seniors à Cousolre puis Ferrière la Grande et Bavay

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 600,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 28/04/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.007 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie au musée du Louvre-Lens pour 2 classes de l'école Jules Verne

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 330,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 05/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.007 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 6 : sortie des Seniors à Berques puis Malo les Bains

MARIOT GAMELIN - Rue de la Paix - 59496 SALOME

Montant prévisionnel de la dépense : 590,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 25/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.007 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 7 : sortie à Paris (Assemblée Nationale) pour le service enfance jeunesse insertion

VOYAGES CATTEAU - 3, avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 1 090,91 € H.T.

Période d'exécution prévue : 04/04/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :17/01/20

Marché 20.008 : marché subséquent n° 20 à l'accord cadre n° AC.17.02 pour des locations de divers équipements nécessaires aux fouilles archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de chantiers, avec chauffeurs, pour le site "52 rue du Plouich"

ETS RENARD - 9007, chemin de Mastaing - 59124 ESCAUDAIN

Montant prévisionnel de la dépense : 1 290,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 02/03/20 au 03/03/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :23/01/20

Marché 20.009 : marché subséquent n° 21 à l'accord cadre n° AC.17.02 pour des locations de divers équipements nécessaires aux fouilles archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de chantiers, avec chauffeurs, pour le site "avenue de la République"

BEAUSSIRE Christophe - Parc d'Activités de la Fourchette - B.P. 411 - 50500 CATZ

Montant prévisionnel de la dépense : 3 050,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 17/02/20 au 26/02/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :23/01/20

Marché 20.010 : missions de diagnostic avant travaux et avant démolition - amiante et plomb

AC ENVIRONNEMENT - Les Tertiales - 4, allée Pierre de Coubertin - 59810 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 15 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 29/04/20 au 28/04/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :16/04/20

Marché 20.011 : marché subséquent n° 05 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - trajet aller/retour des élèves de CM2 en classe de découverte à Ristolas (si grève de la SNCF)

Infructueux (par absence d'offre) -

Forme du marché : MAPA- Date de décision :16/01/20

Marché 20.012 : séances utilisant les techniques de la sophrologie, à destination d'un public jeune et adulte

Association EPOKE - 17, rue de la Tannerie - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 2 850 € nets

Période d'exécution prévue : du 15/01/20 au 31/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :14/01/20

Marché 20.013 : Représentation du spectacle " Romain Leleu Sextet ", à la salle des Fêtes

Association RL PRODUCTION - 4, Hameau les églantiers - 59510 FOREST SUR MARQUE - correspondance : Cécile Peyrol-Leleu - 19 avenue Paul Painlevé - 94100 ST MAUR DES FOSSÉS

Montant prévisionnel de la dépense : 5 402,85 € H.T.

Période d'exécution prévue : 02/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :15/01/20

Marché 20.014 : maintenance des progiciels SIECLE (gestion de l'Etat-Civil) / SIECLE IMAGE (gestion des actes d'Etat-Civil numérisés et SIECLE COMEDEC (module d'échanges COMEDEC sur l'Etat Civil)

LOGITUD SOLUTIONS - Z.A.C. du parc des Collines - 53, rue Victor Schoelcher - 68200 MULHOUSE

Montant prévisionnel de la dépense : 7 184,80 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/02/20 au 31/12/22

Forme du marché : direct- Date d'attribution :15/01/20

Marché 20.015 : gestion de crise et dispositif d'écoute en urgence, pour le C.M.E.M.

DESIDERIUS enseigne TOIT DE SOI - 10, place Salvador Allende - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 22/01/20 au 30/06/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :21/01/20

Marché 20.016 : Etude de programmation, liée à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire de la Mouchonnière - tranche ferme : analyse préliminaire ; état des lieux ; définition du préprogramme ; élaboration du programme fonctionnel et technique

IMPACT CONSEILS ET INGENIERIE - 84, boulevard du Général de Gaulle - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 20 670,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 25/05/20 au 24/02/21

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :22/05/20

Marché 20.016 : Etude de programmation, liée à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire de la Mouchonnière - tranche optionnelle n° 1 : élaboration du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre

IMPACT CONSEILS ET INGENIERIE - 84, boulevard du Général de Gaulle - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 9 320,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :22/05/20 (non affermie à ce jour : info non reçue au S.M.P.)

Marché 20.016 : Etude de programmation, liée à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire de la Mouchonnière - tranche optionnelle n° 2 : vérification de l'adéquation des éléments de mission "esquisse", "avant projet sommaire" puis "avant projet définitif" du maître d'œuvre

IMPACT CONSEILS ET INGENIERIE - 84, boulevard du Général de Gaulle - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 8 530,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : info non reçue au S.M.P.

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :22/05/20 (non affermie à ce jour : info non reçue au S.M.P.)

Marché 20.017 : animations dans le cadre de la prévention routière, à la place Stalingrad
AUTOMOBILE CLUB du NORD de la FRANCE - 21, avenue Léon Blum - B.P. 40016 - 59370 MONS EN BAROEUL

Montant prévisionnel de la dépense : 2 248,53 € H.T.

Période d'exécution prévue : 25/01/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :23/01/20

Marché 20.018 : location en longue durée de deux autolaveuses (piscine ; salle de sports Jesse Owens ; une pour divers sites)-location du matériel

BNP PARIBAS LEASE GROUP - 12, rue du port - 92022 NANTERRE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 16 277,28 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 25/08/20 au 24/08/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :08/06/20

Marché 20.018 : location en longue durée de trois autolaveuses (piscine ; salle de sports Jesse Owens ; une pour divers sites)-prestations d'entretien et de maintenance

NILFISK - 26, avenue de la Baltique - C.S. 10246 - 91978 COURTABOEUF CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 21 552,32 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 25/08/20 au 24/08/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :08/06/20

Marché 20.019 : Représentation de "LA CAUSERIE MUSICALE de et par Michel FUGAIN", à la Salle des Fêtes

TOP REGIE - 176, rue Augustin Tirmont - 59283 RAIMBEAUCOURT

Montant prévisionnel de la dépense : 26 500,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 26/02/20 au 27/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :27/01/20

Marché 20.020 : Représentation de "BREVES de GOSSES", à l'auditorium du C.M.E.M.

SCIC L'INSTANT T - 8, rue Ernest Blondeau - 59320 HAUBOURDIN

Montant prévisionnel de la dépense : 1 412,32 € H.T.

Période d'exécution prévue : 19/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :27/01/20

Marché 20.021 : animation d'un atelier "terre cuite", au local collectif de la Mouchonnière

MADRE TIERRA poterie céramique - 10, rue Marx Dormoy - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 3 240 € nets)

Période d'exécution prévue : du 03/02/20 au 14/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :28/01/20

Marché 20.022 : travaux de mise en conformité incendie de la Salle Verte au Parc de la Ramie
- lot n° 1 : peinture intumescente
- lot n° 2 : maçonnerie ; plâtrerie

Infructueux (montant des offres reçues ne s'inscrivant pas dans la procédure mise en œuvre, basée sur l'estimation)

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :19/05/20

Marché 20.023.A : marché subséquent n° 2 à l'accord-cadre 18.01 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour des jeunes âgés de 6 à 17 ans, pour l'été 2020 en août - 8 places pour les 6/12 ans et 8 places pour les 12/14, en Vendée à Brétignolles sur Mer

PLANETE AVENTURES - 2, allée du Général Koenig - 59130 LAMBERSATT

Montant prévisionnel de la dépense : 14 800 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : du 11/03/20 au 30/10/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :05/03/20

Marché 20.023.B : marché subséquent n° 2 à l'accord-cadre 18.01 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour des jeunes âgés de 6 à 17 ans, pour l'été 2020 en août - 5 places pour les 14/17 ans, en Lozère - Les Vignes

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - VACANCES POUR TOUS - 13, place Simon Vollant - C.S. 90025 - 59042 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 5 100 € nets

Période d'exécution prévue : du 11/03/20 au 30/10/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :05/03/20

Marché 20.024 : Travaux de rénovation d'un terrain en gazon synthétique au stade Henri Jooris

INOVERT - Zone de la Broye, rue du Chauffour - 59710 ENNEVELIN

Montant prévisionnel de la dépense : 346 860,90 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 16/06/20 au 31/08/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :04/06/20

Marché 20.025 : atelier théâtre pour enfants et adultes, à la salle Léon Carlier

Patrice TESTA - 14t, rue Edouard Watrelot - 59175 TEMPLEMARS

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 03/02/20 au 16/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :03/02/20

Marché 20.026 : marché subséquent n° 8 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 04 : légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct de l'agriculture, 4ème gamme

ROSELLO ET FILS - 6 rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/05/20 au 31/08/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/02/20

Marché 20.026 : marché subséquent n° 8 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 05 : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct, 1ère gamme

ROSELLO ET FILS - 6 rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/05/20 au 31/08/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/02/20

Marché 20.026 : marché subséquent n° 8 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 11 : légumes et fruits frais, de 1ère, 4ème et 5ème gammes

ROSELLO ET FILS - 6 rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/05/20 au 31/08/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/02/20

Marché 20.027 : location et maintenance de fontaines à eau sur le réseau d'eau potable - lot n° 1 : fontaines destinées à l'ensemble des restaurants de la restauration scolaire

AQUAOCEANE / M2P - 8bis, rue Hector Berlioz - 76290 MONTIVILLIERS

Montant prévisionnel de la dépense : 11 333,40 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 10/06/20 au 31/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :16/04/20

Marché 20.027 : location et maintenance de fontaines à eau sur le réseau d'eau potable - lot n° 2 : fontaines destinées à divers services municipaux (6 en tout)

AQUAOCEANE / M2P - 8bis, rue Hector Berlioz - 76290 MONTIVILLIERS

Montant prévisionnel de la dépense : 5 701,92 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 31/03/24

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :16/04/20

Marché 20.028 : visite guidée générale du musée d'histoire naturelle de Lille - maison de quartier Jeun'Espace

Musée d'Histoire Naturelle de Lille - 19, rue de Bruxelles - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 75 € nets

Période d'exécution prévue : 12/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :07/02/20

Marché 20.029 : prestations d'hébergement en pension complète pour un groupe de 27 à 36 personnes, pour le séjour ski des jeunes

LES RHODODENDRONS - 7121, route du Chinailon - 74450 LE GRAND BORNAND
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (avec un montant maximal de 11 818,18 H.T.)
Période d'exécution prévue : du 23/02/20 au 29/02/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :07/02/20

Marché 20.030 : 1 représentation du spectacle "CORPORATE", à la Salle des Fêtes

Compagnie QUANTA - 13, chemin du Grand Marais - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Montant prévisionnel de la dépense : 2 843,60 € H.T.
Période d'exécution prévue : 13/02/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :07/02/20

Marché 20.031 : sortie séniors : visite du musée de la machine parlante à Cousolre ; déjeuner aux étangs du Faux Rieux à Ferrière la Grande ; visite du forum antique de Bavay

Office de Tourisme Sambre Avesnois - Porte de Mons, place Vauban - 59600 MAUBEUGE
Montant prévisionnel de la dépense : 1 669,17 € H.T.
Période d'exécution prévue : 28/04/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :11/02/20

Marché 20.032 : marché subséquent n° 06 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie à Villeneuve d'Ascq, au parc archéologique Asnapio

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK
Montant prévisionnel de la dépense : 195,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 18/03/20
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :18/02/20

Marché 20.032 : marché subséquent n° 06 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie à Arras (cité nature) pour 4 classes de l'école Jules Verne

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK
Montant prévisionnel de la dépense : 350,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 12/06/20
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :18/02/20

Marché 20.033 : Mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit

-mission de base

-mission O.P.C. (Ordonnancement - Pilotage - Coordination)

Infructueux (car modification du D.C.E. en cours de consultation non prise en compte pour les réponses)

Forme du marché : MAPA- Date de décision :25/03/20

Marché 20.034 : Missions connexes à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit

Infructueux, en lien avec la procédure n° 20.033
Forme du marché : MAPA- Date de décision :31/03/20

Marché 20.035 : Travaux de création d'un ancrage pour système de mise à l'eau pour les Personnes à Mobilité Réduire à la piscine

N.T.E.C. - 17-19 rue des Châteaux - Z.I. La Pilaterie - 59290 WASQUEHAL
Montant prévisionnel de la dépense : 1 128,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : du 20/02/20 au 29/02/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :13/02/20

Marché 20.036 : marché subséquent n°6 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 2 (véhicules utilitaires) : 1 utilitaire léger électrique

D.L.M. - 32, rue de la Gare - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 23 760,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : à compter de la livraison du véhicule électrique (info non reçue au S.M.P.)
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :14/05/20

Marché 20.036 : marché subséquent n°6 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 2 (véhicules utilitaires) : 1 utilitaire 20m3 avec hayon

D.L.M. - 32, rue de la Gare - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 21 000,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : du 07/08/20 au 06/08/25
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :14/05/20

Marché 20.038 : maintenance et entretien d'équipements dans les cuisines des restaurants scolaires

- **lot n° 1 : matériels de conservation froide**
- **lot n° 2 : matériels de cuisson**
- **lot n° 3 : matériels de laverie**
- **lot n° 4 : matériels mécaniques**
- **lot n° 5 : séparateurs à graisse et à fécales**

Sans suite (en raison du contexte de la crise sanitaire, empêchant les visites des sites)
Forme du marché : AOO- Date de décision :30/03/20

Marché 20.039 : Représentation du spectacle "UN DEPISTAGE PRESQUE PARFAIT", à la Salle des Fêtes

IN ILLO TEMPORE - 35, rue de Vergniaud - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 800,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 03/03/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :25/02/20

Marché 20.040 : Représentation du spectacle "ADULTERE POUR LES NULLES", à l'auditorium du C.M.E.M.

Compagnie ADVITAM - 26, rue de l'autour - 59152 CHERENG
Montant prévisionnel de la dépense : 1 550 €
Période d'exécution prévue : 07/03/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :25/02/20

Marché 20.041 : frais pour formation de remise à niveau C.A.E.P.M.N.S. pour un agent à Mons-en-Baroeul

C.R.E.P.S. - 11, rue de l'Yser - 59139 WATTIGNIES
Montant prévisionnel de la dépense : 30 € nets
Période d'exécution prévue : du 30/03/20 au 01/04/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :26/02/20

Marché 20.042 : Fête des Harengs : 1 représentation du spectacle "MICROCOSMOS, LES INSECTES FANTASTIQUES", dans les rues

CONCEPT EVENEMENTIEL - 16, rue Acchiardi de St Léger - 06300 NICE
Montant prévisionnel de la dépense : 14 400,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : du 26/06/20 au 29/06/20 (mais au final, n'a pas eu lieu en raison de la crise COVID)
Forme du marché : direct- Date d'attribution :26/02/20

Marché 20.043 : Mise à disposition gratuite de la malle "A LA DECOUVERTE DE NOS SENS", à l'école Marie Curie

DIRE LIRE Association de promotion de la lecture et de l'oralité - Espace 136 - 9, allée des Templiers - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Montant prévisionnel de la dépense : mise à disposition gratuite, mais quelques frais à la charge de la Ville
Période d'exécution prévue : du 03/03/20 au 14/04/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :28/02/20

Marché 20.044 : réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'une gestion technique pour le stade Jooris

- **tranche ferme pour l'étude**

FEREST ENERGIES - 20, rue de la Halle - 59800 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 3 995,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : selon O.S. (info non reçue au S.M.P.)
Forme du marché : direct- Date d'attribution :03/03/20

-tranche optionnelle pour « l'écriture des pièces techniques en vue d'un futur marché » : devait être affermie avant le 30/10/19 (info non reçue au S.M.P.)

Marché 20.045 : animation d'ateliers collectifs autour des percussions et autres formes artistiques pour les habitants du quartier de la Mouchonnière, à l'espace communal de la Mouchonnière

Association A.R.A. (Autour des Rythmes Actuels) - 301, avenue des Nations Unies - 59100 ROUBAIX
Montant prévisionnel de la dépense : prix forfaitaire par séance (montant maximal de 4 600 € nets)
Période d'exécution prévue : à compter de la notification info non reçue au S.M.P. au 14/12/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :04/03/20

Marché 20.046 : animation musicale à la salle Ronny Coutteure pour les séniors

Isabelle CARON - 35, boulevard du Général de Gaulle - 62114 SAINS-EN-GOHELLE
Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets
Période d'exécution prévue : 05/03/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :04/03/20

Marché 20.047 : Animation d'un atelier-conférence "le nettoyage énergétique du corps et des objets" pour un public adulte, à la bibliothèque Municipale Jacques-Estager

SMART FR - 75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 308,33 € H.T.
Période d'exécution prévue : 06/03/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :06/03/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 01 : boissons, dont celles issues de l'agriculture biologique

BLAISE BOISSONS CONSEILS DISTRIBUTION - 61, rue Emile Zola - 02500 HIRSON
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 03 : pains autres que surgelés

Boulangerie DERLIQUE - 67, rue Maurice Bouchery - 59113 SECLIN
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 06 : pâtisseries surgelées, glaces et pains surgelés

1er : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 2ème : POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX -
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 07 : produits surgelés (poissons, crustacés, légumes et divers surgelés)

1er : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 2ème : POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX -
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 08 : viande fraîche de porc et charcuterie

1er : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 2ème : BERNARD JEAN FLOC'H - B.P. 20111 - 56501 LOCMINE CEDEX -
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 09 : volaille, lapin, et gibier frais

1er : S.D.A. - Z.I. de l'Hermitage - B.P. 60123 - 44154 ANCENIS CEDEX - 2ème : POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 10 : viandes de boucherie et viande cuite

1er : SOCOPA - Site de Neubourg - Cours Saint Paul - B.P. 36 - 27110 LE NEUBOURG - 2ème : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 3ème : POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 12 : produits laitiers et ovo produits, dont ceux issus de l'agriculture biologique

POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 13 : épicerie, dont celle issue de l'agriculture biologique

1er : TRANSGOURMENTS OPERATIONS - Porte multimodale - Z.A.C. de l'Aa - 62510 ARQUES - 1ème : PRO A PRO DISTRIBUTION NORD (POIRETTE) - Z.I. de Somain - Aniche - Zone d'activité de la Renaissance - 59490 SOMAIN -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.048 : marché subséquent n° 9 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 14 : poissons et crustacés sous atmosphère

NOROCEAN - zone de la Houssoye - rue Calmette - 59280 BOIS GRENIER

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires
Période d'exécution prévue : du 02/06/20 au 01/06/21
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :10/04/20

Marché 20.049 : Fête des Harengs : 1 représentation du spectacle "ETINCIEL", dans la drève

ZLM PRODUCTIONS - Place de la Mairie - 47360 PRAYSSAS

Montant prévisionnel de la dépense : 5 410,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : du 26/06/20 au 28/06/20 (mais au final, n'a pas eu lieu en raison de la crise COVID)

Forme du marché : direct- Date d'attribution :11/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie au parc Mosaic (Houplin Ancoisne) pour le Service Enfance Jeunesse Insertion

Sans suite (sortie annulée) -

Forme du marché : MAPA- Date de décision :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie au musée de la piscine (Roubaix) puis relais nature au canal de la Deule (Tourcoing) pour le Service Enfance Jeunesse Insertion

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 215,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : 29/04/20
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie au parc Les Près du Hem (Armentières) pour le Service Enfance Jeunesse Insertion

Sans suite (attribution impossible, car les 2 concurrents sont ex-aequo)

Forme du marché : MAPA- Date de décision :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sortie des Seniors à Wimereux puis à Rincent

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 4 080,00

Période d'exécution prévue : 19/05/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie à la Villa Cavois (Croix) pour 2 classes de l'école Langevin

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 210,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 02/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 6 : sortie à Pairi Daiza (Belgique) pour 2 classes de l'école La Fontaine

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 722,73 € H.T.

Période d'exécution prévue : 09/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 7 : sortie au Palais des Beaux-arts puis musée d'histoire naturelle (Lille) pour 3 classes de l'école Langevin

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 470,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 28/05/20 au 11/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 8 : sortie au musée de Plein air (Villeneuve d'Ascq) pour 2 classes de l'école Langevin

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 250,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 12/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 9 : sortie à Pairi Daiza (Belgique) pour 3 classes de l'école Duclos

VOYAGES CATTEAU - 3, avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 722,73 € H.T.

Période d'exécution prévue : 23/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.050 : marché subséquent n° 07 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 10 : sortie des Seniors au musée Grévin puis aux studios de France (Paris)

MARIOT GAMELIN - Rue de la Paix - 59496 SALOME

Montant prévisionnel de la dépense : 1 160,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 03/07/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :24/03/20

Marché 20.051 : Mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit (3ème procédure)-mission de base et O.P.C. (Ordonnancement - Pilotage - Coordination)

Mandataire : S.A.R.L. d'ARCHITECTURE CHELOUTI & ASSOCIES - 10bis, rue du Moulin Tonton - 59200 TOURCOING

Montant prévisionnel de la dépense : 15 671,25 € H.T.

Période d'exécution prévue : selon date notifiée par O.S. (info non reçue au S.M.P.) avec échéance fin juillet 2020 pour présenter le D.C.E. (info non reçue au S.M.P.)

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/05/20

Marché 20.051 : Mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit (3ème procédure)-mission de base

Co-traitant : BET BIOCLIM - 50, rue de Marquillies - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 10 203,75 € H.T.

Période d'exécution prévue : idem ci-dessus

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/05/20

Marché 20.052 : Missions connexes à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit (3ème procédure) - lot n°1 : mission de contrôle technique

S.A.S. SOCOTEC CONSTRUCTION - 11, rue Paul Dubrule - 59814 LESQUIN

Montant prévisionnel de la dépense : 3 895,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : selon date notifiée par O.S. (info non reçue au S.M.P.), et fin avec la fin du futur M.P. travaux

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/05/20

Marché 20.052 : Missions connexes à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit (3ème procédure) - lot n°2 : mission C.S.P.S.

CONTRÔLE G - 125, rue de Tourcoing - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 2 000,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : selon date notifiée par O.S. (info non reçue au S.M.P.), et fin avec la fin du futur M.P. travaux

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/05/20

Marché 20.053 : marché subséquent n° 08 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - transferts pour le centre de vacances Le Reposoir (Haute Savoie - Le Reposoir ; 74)

Infructueux (par absence d'offre)

Forme du marché : MAPA- Date de décision :17/04/20

Marché 20.054 : marché subséquent n° 09 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - transferts pour le centre de vacances Le Reposoir (Haute Savoie - Le Reposoir ; 74)

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 3 600,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 13/07/20 au 26/07/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :08/06/20

Marché 20.055 : marché subséquent n° 22 à l'accord cadre n° AC.17.02 pour des locations de divers équipements nécessaires aux fouilles archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de chantiers, avec chauffeurs, pour le site "206 rue de Burgault - phase 2"

SARL CHRISTOPHE BEAUSSIRE - Parc d'Activités de la Fourchette - B.P. 411 - 50500 CATZ

Montant prévisionnel de la dépense : 1 930,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 22/06/20 au 24/06/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :08/06/20

Marché 20.056 : marché subséquent n° 4 à l'accord-cadre portant sur prestations d'entretien des espaces verts - prestations d'entretien du patrimoine arboricole : 89 sujets (6 sites)

LALAUT ALAIN - 60, rue Anatole France - 59261 WAHAGNIES

Montant prévisionnel de la dépense : 17 680,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 29/06/20 au 30/09/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :23/06/20

Marché 20.057 : Etude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique 59-2019-071 "Avenue de la République" et "52 rue du Plouich"

ARKEOCERA - 6, rue des Hautes Cornes - 80000 AMIENS

Montant prévisionnel de la dépense : 1 230,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter de la date de retrait (info non reçue au S.M.P.) au 26/06/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 28/05/20

Marché 20.999 : animation sur le thème de Noël effectuée lors du marché le lundi matin de 9h30 à 12h

VERDIN Jean-Marc - 500, rue de Ham - 62120 BLESSY

Montant prévisionnel de la dépense : 402 € nets

Période d'exécution prévue : 23/12/19 au 23/12/19

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 14/01/20

Marché 20.998 : spectacle "la Pagaille de Noël", à la Salle des Fêtes, dans le cadre des accueils de loisirs

Association LE CIRQUE du BOUT du MONDE - 2bis, rue de Courmont - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 917,01 € H.T.

Période d'exécution prévue : 18/12/19

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 07/02/20

Marché 20.997 : animation d'ateliers de pratique artistique et jeux d'expression divers par un metteur en scène et comédien

Compagnie QUANTA - 13, chemin du Grand Marais - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : 1 485 € nets

Période d'exécution prévue : du 13/01/20 au 31/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 13/02/20

Marché 20.996 : marché subséquent à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation B.A.F.A. approfondissement, pour 1 agent, à Lille, en demi-pension

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 290 € nets

Période d'exécution prévue : du 24/02/20 au 29/02/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution : 25/02/20

Marché 20.995 : Location de matériel de ski dans le cadre du séjour ski des jeunes organisé par la Ville de Seclin

ALLO SKIS - 7123 route de Chinaillon - 74450 LE GRAND BORNAND

Montant prévisionnel de la dépense : 2300 T.T.C. maximum

Période d'exécution prévue : du 24/02/20 au 29/02/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 11/03/20

Marché 20.994 : animation musicale à la salle Ronny Coutteure, lors du banquet des aînés

Sylvain TANNIERE - 3, place Henri Rol Tanguy - 62420 BILLY MONTIGNY

Montant prévisionnel de la dépense : 200 € nets

Période d'exécution prévue : 05/03/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 28/05/20

Marché 20.993: vacances été : organisation d'un mini séjour : mise à disposition du gîte de Ruisseauville pour un groupe de 24 enfants maximum âgés de 8 à 9 ans

ASSOCIATION A PETITS PAS - 16, route de Canlers - 62310 RUISSEAUVILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 1 181,81 € H.T. maxi

Période d'exécution prévue : du 04/08/20 au 07/08/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 04/06/20

Marché 20.992 : vacances été : organisation d'un séjour au Domaine de Frechet, pour un groupe d'enfants âgés de 6 à 13 ans

LES PEPS 59 - 4, boulevard Louis XIV - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 23 000 €

Période d'exécution prévue : du 13/07/20 au 26/07/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 04/06/20

Marché 20.991 : vacances été : emplacements dans le camping LE MONT DES BRUYERES à Saint Amand les Eaux

CAMPING LE MONT DES BRUYERES - 806, rue Basly - 59230 SAINT AMAND LES EAUX
Montant prévisionnel de la dépense : 1 545,45 € H.T. maxi
Période d'exécution prévue : du 11/08/20 au 21/08/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :04/06/20

Marché 20.990 : vacances été : emplacements dans le camping LES CYTISES à Isques

XM VACANCES - Chemin Georges Ducrocq - 62360 ISQUES
Montant prévisionnel de la dépense : 1 272,72 € H.T. maxi
Période d'exécution prévue : du 21/07/20 au 31/07/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :04/06/20

Marché 20.989 : vacances été : organisation d'un mini séjour : mise à disposition du gîte de Ruisseauville pour un groupe de 16 personnes maximum, dont enfants âgés de 8 à 9 ans

ASSOCIATION A PETITS PAS - 16, route de Canlers - 62310 RUISSEAUVILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 1 272,72 € H.T. maxi
Période d'exécution prévue : du 13/07/20 au 16/07/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :25/06/20

Dans le cadre du mandat en cours

Marché 18.019 : fourniture de matériel et produits d'entretien, de lavage et d'essuyage - lot n° 1 : produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène-modification d'exécution pour ajouter plusieurs articles au B.P.U., nécessaires à la gestion de la crise sanitaire

C.P.E.D. - 91, rue Jacqueline Auriol - 59552 LAMBRES LEZ DOUAI
Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière
Période d'exécution prévue : à compter du 06/10/20
Forme du marché : modification- Date d'attribution :29/09/20

Marché 18.210 : Contrat d'abonnement d'assistance et de mises à jour de l'application iMuse, progiciel pour le Centre Municipal d'Expression Musicale - modification d'exécution pour possibilité d'achats de packs SMS supplémentaires, prévus en M.E. 1

SAIGA INFORMATIQUE - 17, rue Patrick Depailler - 63000 CLERMONT-FERRAND
Montant prévisionnel de la dépense : 400,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : à compter du 22/09/20
Forme du marché : modification- Date d'attribution :15/09/20

Marché 20.024 : Travaux de rénovation d'un terrain en gazon synthétique au stade Henri Jooris - sous-traitance pour les prestations "pose de gazon synthétique, remplissage et traçage"

FIELD SERVICES - Allée des Vergers, bâtiment D - 78240 AIGREMONT
Montant prévisionnel de la dépense : 26 808,80 € H.T.
Période d'exécution prévue : à compter du 17/07/20
Forme du marché : acte spécial- Date d'attribution :15/07/20

Marché 20.037 : achat de café issu du commerce équitable

Sans suite (car procédure non traitée dans les délais)
Forme du marché : MAPA- Date de décision : 02/12/20

Marché 20.058 : frais pour formation de remise à niveau C.A.E.P.M.N.S. pour un agent à Marq-en-Baroeul

C.R.E.P.S. - 11, rue de l'Yser - 59139 WATTIGNIES
Montant prévisionnel de la dépense : 30 € nets
Période d'exécution prévue : du 14/09/20 au 16/09/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :06/07/20

Marché 20.059 : forfait pour insertions publicitaires en marchés publics - 1 à 4 procédures

LA VOIX MEDIAS - 8 place du Général de Gaulle - C.S. 10549 - 59023 LILLE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 560,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 07/07/20 au 06/07/21

Forme du marché : direct- Date d'attribution :07/07/20

Marché 20.060 : marché subséquent n° 11 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - transferts scolaires intra muros

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 25 134,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/09/20 au 05/07/21

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :21/07/20

Marché 20.061 : formation continue des Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (P.S.E.1), pour 9 stagiaires, à SECLIN

C.R.E.P.S. - 11, rue de l'Yser - 59139 WATTIGNIES

Montant prévisionnel de la dépense : 432 € nets

Période d'exécution prévue : 03/09/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :17/07/20

Marché 20.062 : 2 séances d'animation de char à voile pour un groupe de 16 enfants et adultes, à Boulogne sur Mer

CHAR A VOILE CLUB DE LA COTE D'OPALE - 272 boulevard Sainte Beuve - 62200 BOULOGNE SUR MER

Montant prévisionnel de la dépense : 281,60 € H.T.

Période d'exécution prévue : 27/07/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :18/07/20

Marché 20.063 : marché subséquent n° 10 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 04 : légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct de l'agriculture, 4ème gamme

ROSELLO ET FILS - 6, rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/09/20 au 31/12/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/08/20

Marché 20.063 : marché subséquent n° 10 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 05 : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct, 1ère gamme

ROSELLO ET FILS - 6, rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/09/20 au 31/12/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/08/20

Marché 20.063 : marché subséquent n° 10 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 11 : légumes et fruits frais, de 1ère, 4ème et 5ème gammes

ROSELLO ET FILS - 6, rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/09/20 au 31/12/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/08/20

Marché 20.064 : 12 animations d'éveil musical à la Maison de la Petite Enfance, et 2 demi-journées de formation professionnelle pour les assistantes maternelles

Association CRICRAC.COMPAGNIE - centre de formation Musicale - ferme Saint Sauveur - avenue du Bois - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : 2 553,48 € nets

Période d'exécution prévue : du 06/11/20 au 26/03/21 – mais résiliée par lettre en date du 17/11/20 dès réception (info non reçue au S.M.P.)

Forme du marché : direct- Date d'attribution :07/08/20

Marché 20.065 : Installation, entretien et location d'éléments du procédé BIOCOLD PROCESS pour la restauration

ALPA SYSTEMS INTERNATIONAL - BIOCOLD (franchisé EI DAMACOLD) - 59, rue de l'école normale - 33200 BORDEAUX

Montant prévisionnel de la dépense : 1 296,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/09/20 au 31/08/23

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 07/08/20

Marché 20.066 : marché subséquent n° 12 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n°1 : sortie des Seniors à l'Estaminet Palace (Saint Inglevert)

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 570,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 09/10/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution : 19/08/20

Marché 20.066 : marché subséquent n° 12 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n°2 : sortie des Seniors à la quinquette de Tilques

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 440,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 25/11/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution : 19/08/20

Marché 20.067 : prestations de contrôles de qualité sanitaire des préparations alimentaires en restauration collective (6 sites)

L.D.A.R. - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - Pôle du Griffon - BARENTON BUGNY 02007 LAON CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 7 000 H.T.)

Période d'exécution prévue : du 26/08/20 au 25/08/24

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 21/08/20

Marché 20.068 : marché subséquent n° 04 à l'accord-cadre n° AC.17.05 pour l'achat d'équipements interactifs, numériques éducatifs - 4 V.P.I. (écoles élémentaires J.Verne, A.Dutoit, P.Durot et P.Langevin)

-achat, installation et mise en service

ITECH INFORMATIQUE – 176, route de Lens – 62223 STE CATHERINE LEZ ARRAS

Montant prévisionnel de la dépense : 7 576.68 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter de la réception du bon de commande (info non reçue au S.M.P.)

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution : 16/11/20

Marché 20.069 : 2 séances d'apprentissage de mosaïque pour enfants, animées par l'artiste MO'LI, en lien avec l'exposition des ses œuvres dans le hall de l'Hôtel de Ville

MO'LI - 138, rue d'Iéna - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 260 € nets

Période d'exécution prévue : du 07/10/20 au 14/10/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 23/09/20

Marché 20.069 : 2 séances d'apprentissage de mosaïque pour enfants, animées par l'artiste MO'LI, en lien avec l'exposition des ses œuvres dans le hall de l'Hôtel de Ville - modification d'exécution pour reporter les dates d'intervention (contexte sanitaire)

MO'LI - 138, rue d'Iéna - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : du 17/10/20 au 31/03/21

Forme du marché : modification- Date d'attribution : 13/10/20

Marché 20.070.A : visite découverte du centre historique minier de Lewarde, pour 35 enfants et 4 adultes, avec visite guidée

Centre Historique Minier - Fosse Delloye - rue d'Erchin - C.S. 30039 - 59287 LEWARDE

Montant prévisionnel de la dépense : 266,30 € nets

Période d'exécution prévue : 03/10/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution : 25/09/20

Marché 20.070.B : visite découverte du centre historique minier de Lewarde, pour 21 enfants et 19 adultes, avec visite guidée

Centre Historique Minier - Fosse Delloye - rue d'Erchin - C.S. 30039 - 59287 LEWARDE

Montant prévisionnel de la dépense : 331,50 € nets

Période d'exécution prévue : 03/10/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :25/09/20

Marché 20.071 : marché subséquent n° 13 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - sortie au centre historique minier de Lewarde, pour 78 personnes

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 440,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 03/10/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :30/09/20

Marché 20.072 : marché subséquent n° 7 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 1 (véhicules particuliers) : 1 véhicule

Infructueux (par absence d'offre, liée à l'attaque informatique)

Forme du marché : MAPA- Date de décision : 13/11/20

Marché 20.073 : Formation en animation volontaire - formation générale B.A.F.D., pour 1 agent, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 520 € nets

Période d'exécution prévue : du 19/12/20 au 30/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :29/09/20

Marché 20.074 : Formation en animation volontaire - formation perfectionnement B.A.F.D., pour 1 agent, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 340 € nets

Période d'exécution prévue : du 26/10/20 au 31/10/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :29/09/20

Marché 20.075.A : animation de l'atelier théâtre pour enfants et adultes, par Rodrigue WOITTEZ de l'Association FRAGMENTS des ARTS, pendant l'absence de Patrice Testa (marché n° 20.025)

Association FRAGMENTS des ARTS - 12, rue Gares - 62153 ABLAIN SAINT NAZAIRE

Montant prévisionnel de la dépense : coût horaire

Période d'exécution prévue : du 13/10/20 au 15/12/20 (mais au final, les ateliers n'ont pas eu lieu)

Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/10/20

Marché 20.075.B : animation de l'atelier théâtre pour enfants et adultes, par Florent FIEVET de la Société BOUCLET'S Théâtre Mariska, pendant l'absence de Patrice Testa (marché n° 20.025)

BOUCLET'S Théâtre Mariska - 2, place de la gare - 59830 CYSOING

Montant prévisionnel de la dépense : coût horaire

Période d'exécution prévue : du 12/10/20 au 16/12/20 (mais au final, les ateliers n'ont pas eu lieu)

Forme du marché : direct- Date d'attribution :12/10/20

Marché 20.076 : achat de 2 T.P.E. (1 pour le S.M.E.J. et 1 pour la M.P.E.)

CAPSYS - 52, rue d'Emerainville - bâtiment D Le Croissy - 77183 CROISSY BEAUBOURG

Montant prévisionnel de la dépense : 944,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter de la réception du bon de commande (info non reçue au S.M.P.)

Forme du marché : direct- Date d'attribution :15/10/20

Marché 20.076 : abonnement et maintenance des T.P.E. dans 5 sites

CAPSYS - 52, rue d'Emerainville - bâtiment D Le Croissy - 77183 CROISSY BEAUBOURG

Montant prévisionnel de la dépense : 4 680,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter de l'installation des matériels (info non reçue au S.M.P.) pour 48 mois

Forme du marché : direct- Date d'attribution :15/10/20

Marché 20.077 : formation pour un élu, à Paris : "Internet, Réseau sociaux et numérique : construire une stratégie"

FORUM Français pour la SECURITE URBAINE - 10, rue des Montiboeufs - 75020 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : 18/11/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/10/20

Marché 20.078 : formation pour un élu, à Paris : "Animer son partenariat et sa stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance"

FORUM Français pour la SECURITE URBAINE - 10, rue des Montiboeufs - 75020 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : 19/11/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/10/20

Marché 20.079 : formation pour un élu, à Paris : "Prévenir les violences discriminatoires : rôle et outils des collectivités territoriales"

FORUM Français pour la SECURITE URBAINE - 10, rue des Montiboeufs - 75020 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : 10/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/10/20

Marché 20.080 : formation pour un élu, à Paris : "Réduction des risques et trafics : comment prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics ?"

FORUM Français pour la SECURITE URBAINE - 10, rue des Montiboeufs - 75020 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : 21/01/21

Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/10/20

Marché 20.081 : formation pour un élu, à Paris : "Prévention de la délinquance et co-éducation"

FORUM Français pour la SECURITE URBAINE - 10, rue des Montiboeufs - 75020 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : 09/03/21

Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/10/20

Marché 20.082 : marché subséquent n° 14 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie à Lille, à l'Hôtel du Département du Nord, pour le Conseil Municipal des Enfants

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 160 € H.T.

Période d'exécution prévue : 27/10/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/10/20

Marché 20.082 : marché subséquent n° 14 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie à Roubaix au musée de la piscine

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 185 € H.T.

Période d'exécution prévue : 04/11/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/10/20

Marché 20.082 : marché subséquent n° 14 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : transferts intra muros (entre la salle Ronny Couteure et l'école Paul Langevin)

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 354 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 04/11/20 au 16/12/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/10/20

Marché 20.082 : marché subséquent n° 14 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sortie à Wasquehal (patinoire)

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 145 € H.T.

Période d'exécution prévue : 18/11/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/10/20

Marché 20.082 : marché subséquent n° 14 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie au Parc d'Olhain (Maisnil les Ruitz) pour le Conseil Municipal des Enfants

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 400 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 28/11/20 au 29/11/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/10/20

Marché 20.083 : fourniture et livraison de colis de fin d'année 2020 - lot n° 1 : colis des anciens combattants

EPICUR - 165, rue de Bambecque - 59470 HERZEELE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 4 000 H.T.)

Période d'exécution prévue : du 28/10/20 au 31/12/20

Forme du marché : après devis- Date d'attribution :16/10/20

Marché 20.083 : fourniture et livraison de colis de fin d'année 2020 - lot n° 2 : colis des séniors

EPICUR - 165, rue de Bambecque - 59470 HERZEELE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 34 000 H.T.)

Période d'exécution prévue : du 28/10/20 au 31/12/20

Forme du marché : après devis- Date d'attribution :16/10/20

Marché 20.083 : fourniture et livraison de colis de fin d'année 2020 - lot n° 3 : colis des séniors hospitalisés

VALETTE FOIE GRAS - Avenue Georges Pompidou - 46300 GOURDON

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 1 000 H.T.)

Période d'exécution prévue : du 28/10/20 au 31/12/20

Forme du marché : après devis- Date d'attribution :16/10/20

Marché 20.084 : travaux de mise en conformité du parafoudre à la Collégiale Saint-Piat

3AC Foudre - 12, place Saint Hubert - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 3 180,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : selon notification par O.S. (info non reçue au S.M.P.) au 15/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :20/10/20

Marché 20.085 : marché subséquent n° 5 à l'accord-cadre portant sur prestations d'entretien des espaces verts - prestations d'entretien du patrimoine arboricole : 5 sujets route de Noyelles

S.M.D.A. (Soins Modernes des Arbres) - 60, rue Anatole France - 59261 WAHAGNIES

Montant prévisionnel de la dépense : 2 300.00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter de la date de réception du bon de commande, et avant le 18/12/20

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution : 29/10/20

Marché 20.086 : fourniture de carburants, par cartes accréditives

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA-

Marché 20.087 : marché subséquent n° 10 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 04 : légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct de l'agriculture, 4ème gamme

ROSELLO ET FILS - 6, rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/01/21 au 30/04/21

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/11/20

Marché 20.087 : marché subséquent n° 10 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 05 : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct, 1ère gamme

ROSELLO ET FILS - 6, rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/01/21 au 30/04/21

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/11/20

Marché 20.087 : marché subséquent n° 10 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 11 : légumes et fruits frais, de 1ère, 4ème et 5ème gammes

ROSELLO ET FILS - 6, rue Marcel Leblanc - CS 70073 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 01/01/21 au 30/04/21

Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :20/11/20

Marché 20.088 : Formation en animation volontaire - formation générale B.A.F.A., pour 1 personne, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280 € nets

Période d'exécution prévue : du 19/12/20 au 27/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :05/11/20

Marché 20.089 : Formation en animation volontaire - formation générale B.A.F.A., pour 1 personne, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280 € nets

Période d'exécution prévue : du 19/12/20 au 27/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :05/11/20

Marché 20.090 : week-end d'intégration du Conseil Municipal des Enfants, à la résidence d'accueil et de séjours du Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain, pour un maximum de 33 enfants et 4 adultes

Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain – Rue de Rebreuve – 62620 MAISNIL LES RUITZ

Montant prévisionnel de la dépense : prix maximal de 2 500 € T.T.C.

Période d'exécution prévue : du 28/11/20 au 29/11/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :05/11/20

Marché 20.091 : marché subséquent n° 8 à l'accord cadre n° AC.17.01 pour l'acquisition de véhicules par Location Longue Durée de Véhicules - lot n° 1 (véhicules particuliers) : 1 véhicule

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA-

Marché 20.092 : travaux d'installation de réseau et de création de lignes intérieures au Château Guillemaud

ENGIE INEO (INEO DIGITAL) – agence Nord – 23, rue des Marlières – 59710 AVELIN

Montant prévisionnel de la dépense : 3 350,24 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 04/12/20 au 31/12/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :01/12/20

Marché 20.992 : vacances été : organisation d'un séjour au Domaine de Frechet, pour un groupe d'enfants âgés de 6 à 13 ans : modification d'exécution pour acter de l'ajout de frais supplémentaires liés à la crise sanitaire

LES PEPS 59 - 4, boulevard Louis XIV - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 3 732,40 € nets

Période d'exécution prévue : du 13/07/20 au 26/07/20

Forme du marché : modification- Date d'attribution :03/08/20

Marché 20.988 : Animation d'ateliers collectifs dans le cadre de l'opération "quartiers d'été" intitulés "jardinez en pied d'immeuble"

Association LES AJONC - 13, rue Montaigne - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 2 700 € nets maxi

Période d'exécution prévue : du 06/07/20 au 31/08/20

Forme du marché : direct- Date d'attribution :06/07/20

Marché 20.987 : marché subséquent n° 10 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - mise à disposition d'un autocar pour les accueils de loisirs

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK
Montant prévisionnel de la dépense : 1 710,00 € H.T.
Période d'exécution prévue : du 06/07/20 au 31/07/20
Forme du marché : MAPA- Date d'attribution :08/07/20

Marché 20.986 : Formation en animation volontaire - formation générale B.A.F.A., pour 1 agent, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 280 € nets
Période d'exécution prévue : du 04/07/20 au 11/07/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :09/07/20

Marché 20.985 : 1 représentation du spectacle vivant "LES QUATRE SAISONS" par Bogdan Nesterenko

Association MUSICA PRIMA - 38 bis, rue Paul Mafargue - 5 cour Monpays - 59120 LOOS
Montant prévisionnel de la dépense : 1 200 € nets
Période d'exécution prévue : 15/08/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :17/07/20

Marché 20.984 : Formation en animation volontaire - formation générale B.A.F.A., pour 1 agent, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 370 € nets
Période d'exécution prévue : du 22/08/20 au 29/08/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :03/08/20

Marché 20.983 : Formation en animation volontaire - formation d'approfondissement B.A.F.A., pour 1 agent, à Lille, en demi-pension

C.E.M.E.A. Nord Pas-de-Calais - 11, rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : 290 € nets
Période d'exécution prévue : du 26/10/20 au 31/10/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :05/11/20

Marché 20.982 : stage « en route vers la tech » : animation d'un atelier d'initiation et de découverte des machines d'une FABLAB, au Point Information Jeunesse

Association SECLAB – 168, rue de Burgault – 59113 SECLIN
Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets
Période d'exécution prévue : du 22/10/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :10/11/20

Marché 20.981 : Poursuite de l'animation d'un atelier utilisant les techniques théâtrales et de communication, autour de la santé, du bien être, de la confiance en soi, et de l'expression de soi, auprès d'un groupe d'habitants

Association la Femme et l'Homme Debout – 3, rue Rousseau – 59493 VILLENEUVE d'ASCQ
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 8 000 € nets)
Période d'exécution prévue : du 25/09/20 au 18/12/20
Forme du marché : direct- Date d'attribution :10/11/20

**Mme Aude Radigois demande confirmation sur le fait que le marché public d'achat des radars mobiles ne figure pas dans cette liste de par le seuil inférieur.
Monsieur le Maire confirme ce fait.**

Mme Rachel PELLIZZARI s'exclut du vote en raison d'un conflit d'intérêts possible par le biais de son employeur.

Après présentation de l'ensemble des décisions municipales et de l'état des marchés, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. MONSIEUR LE MAIRE – SECURITE – HANDICAP - ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES

A. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement du Conseil Municipal.

Mme Cécile HUART soulève deux observations sur le règlement intérieur :

- 1- A l'article 9, son groupe minoritaire et elle-même avaient demandé une modification dans le texte : remplacer « confidentiel » par « ne sauraient donc être rendus publics » ;**
- 2- A l'article 24, son groupe minoritaire et elle-même souhaitent l'ajout de quelques mots pour indiquer que les documents préparatoires de travail devront être communiqués en amont des commissions.**

M. le Maire indique qu'en conférence des Présidents, la question a été discutée avec M. Eric Corbeaux. Une entente sur les termes « ne sauraient donc être rendus publics » a été actée.

M. le Maire rappelle le fonctionnement des commissions municipales. Il précise que celles-ci n'ont pas vocation à être des lieux de décisions, mais restent des espaces de travail où la liberté de parole doit être de mise. Les discussions au sein des groupes ne sont pas interdites, par contre, la diffusion d'éléments de travail sur les réseaux sociaux ne saurait être acceptée.

M. David Weksteen fait part de son expérience aux commissions organisées par la Ville de Lille.

M. Eric Corbeaux déclare s'appuyer sur des choses factuelles. Il a appris par un article de la « Voix du Nord » et de « l'hebdo », la future mise en place d'une maison de services à Seclin. Il fait état également d'une publication sur le profil personnel « Facebook » de M. Cadart sur une distribution de masques aux enfants seclinois.

Monsieur Eric Corbeaux constate l'utilisation du modèle de règlement intérieur proposé par « l'association des Maires de France ».

M. Hervé Carlier indique à M. Eric Corbeaux que le souhait du groupe de la majorité d'installer une maison France Services était dans la campagne électorale de 2020, et que dès lors, cette annonce n'est pas nouvelle.

M. le Maire exprime sa volonté de ne pas censurer les groupes minoritaires comme vu dans l'ancien mandat. Il confirme les propos de Monsieur Hervé Carlier sur le programme qui avait été diffusé largement par le groupe majoritaire.

M. le Maire refuse d'être privé de sa liberté d'expression, alors même que cette liberté est élargie aujourd'hui pour les membres de l'opposition.

Mme Cécile Huart indique qu'elle et son groupe sont satisfaits de l'article 24 du règlement intérieur. La possibilité d'un référendum local pourrait être sollicitée dans le cadre de l'agrandissement de l'aéroport.

M. le Maire précise sa détermination à réunir la conférence des Présidents à posteriori de l'envoi des éléments préparatoires afin de permettre un travail sur les projets envisagés par tous les groupes représentants.

M. Eric Corbeaux souligne la pénibilité du travail actuel qu'ont à accomplir les collectivités territoriales avec la crise sanitaire à gérer, et évoque son souhait de juger la majorité en place dans ses actes, puis de regretter le rappel des malfaçons de l'ancienne majorité.

M. le Maire précise qu'il relate des décisions prises par le tribunal administratif. Il reconnaît une gestion de la crise sanitaire de façon concertée, consensuelle et régulière pour se faire garant de la démocratie.

Monsieur le Maire propose la délibération aux votes.

Elle est adoptée à 25 voix POUR et 8 voix CONTRE (E. CORBEAUX, P. DAL, A. RADIGOIS, P.DECRAENE, R. PELLIZZARI, S.PRUNES-URUEN, C. HUART, B.VANDEKERCKHOVE).

B. PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Présentation au conseil municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Seclin concernant les exercices 2015 et suivants.

M. le Maire explique aux élus de la majorité actuelle que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes doit les rassurer, celui-ci étant le reflet des constatations qu'ils avaient pu relever précédemment, mais également du résultat des suffrages aux dernières élections.

M. Eric Corbeaux demande à M. le Maire de rester humble quant aux conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, dans la mesure où plusieurs facteurs conduisent à ce constat. M. Eric Corbeaux est surpris de voir que la Chambre Régionale des Comptes ne précise rien quant aux baisses de certaines dotations et que la fragilité à investir comme repris dans les conclusions s'expliquent en partie par cela.

M. Olivier Lemaitre précise que le rapport pointe aussi une baisse de l'autofinancement de la commune et un état du patrimoine existant dégradé.

M. Christian Baclet intervient en apportant des éléments factuels sur la lecture du rapport et plus particulièrement sur les recommandations faites en lien avec le budget, l'absentéisme et la perte de capacité d'autofinancement.

M. Olivier Lemaitre explique la réflexion en cours sur l'organisation des services et les pistes repérées pour acquérir les compétences nécessaires.

M. le Maire regrette que l'ancienne majorité n'assume pas le résultat de ses erreurs du passé. Il confirme l'héritage d'un patrimoine en défaut, de finances qui posent questions. Il déplore la non-prise en compte des préconisations faites par la Chambre Régionale des Comptes en 2008.

M. le Maire affirme la volonté de la nouvelle majorité municipale de relever des défis considérables pour un avenir sérieux et objectif afin de rendre aux seclinois des perspectives heureuses.

M. Eric Corbeaux regrette de n'entendre parler que de biens matériels et demande la place qui est réservée à l'humain.

M. le Maire répond que la tentative d'être mis en opposition au personnel communal est vaine. Aujourd'hui, en totale collaboration avec les services municipaux, une dynamique est lancée. Elle vise à valoriser le personnel au quotidien.

M. David Weksteen ne comprend pas l'opposition qui est faite entre la prise en compte de l'humain et la volonté d'avoir des bâtiments sains, les deux étant intimement liés.

M. Olivier Lemaire confirme cette vision. Il appuie en expliquant la volonté d'offrir des bâtiments sains à tous les types d'utilisateurs, qu'ils soient employés ou usagers.

La présentation et le débat sur le rapport d'observations définitives de la CRC a bien eu lieu.

C. COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Délibération n°2

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux communes de plus de 10 000 habitants de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Son rôle

- Examiner chaque année :
 - Le rapport annuel du délégataire du service public (actuellement il n'y a pas de délégataire désigné)
 - Le rapport sur le prix et la qualité du service
 - Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
- Etre consultée pour avis, avant toute délibération du Conseil Municipal, sur les projets de délégation de service public ou de création de régie.
- Créer, si elle le souhaite, des groupes de travail sur des thèmes spécifiques

Il s'agit en fait d'informer les consommateurs ou les habitants réunis en mouvement ou en association pour défendre leurs intérêts (droit à l'information, droit à la sécurité).

L'adoption des rapports ne peut se faire en Conseil Municipal qu'après l'avis de cette commission (l'absence de consultation entraînerait une cause d'annulation de toute délibération). Cette délibération doit faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Conseil Municipal par un affichage en Mairie.

Son fonctionnement

En l'absence de précisions sur les modalités de fonctionnement de cette commission (par un règlement intérieur par exemple) le droit commun s'applique (règle de quorum – délai raisonnable de la convocation – transmission de toutes les informations utiles à l'examen des questions qui sont présentées à la commission, etc).

Sa Composition

Elle est présidée par le Maire, ou son représentant.

Elle est composée :

- D'élus désignés par le Conseil Municipal
- De représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal (comme il n'existe pas à Seclin d'association de consommateurs, les représentants peuvent provenir de comités de quartier).

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Comme élus représentant le Conseil Municipal, en plus du Maire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> - Mr Christian BACLET - Mr Pierre LEGRAND - Mr Didier SERRURIER - Mr Didier VANDENKERCKHOVE - Mr Hervé CARLIER - Mr Benjamin VANDEKERCKHOVE 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Caroline HUGUET - Mme Marcelle BAEYENS - Mme Cécile GABREL - Mme Laurence MAKSYMOWICZ - Mr David WEKSTEEN - Mme Sophie PRUNES-URJEN

- Comme représentants d'associations locales :

- Comité du quartier de Burgault

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mr Serge PIENS	- Mr Franck LESCALIER

- Comité de quartier « Le Paradis »

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mr Claude TOULOUSE	- Mme Eve ROHART

- Association de quartier « Lorival »

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mr Antoine PACINI	- Mr Jérémy KOLAR

- Conseil Citoyen pour le quartier de la Mouchonnière

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mme Fadoua HADEL	- Mr Pascal DIEVART

Approuvé à l'UNANIMITE.

D. COMPOSITION DE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Délibération n°3

Contexte national

L'article de la loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » insère l'article 2143-2 dans le code général des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit, dans toutes les communes de 5000 habitants et plus, l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Rôle de la commission

D'une manière générale, cette commission s'inscrit dans une logique plus globale d'amélioration du cadre de vie et couvre tout le champ de la chaîne du déplacement.

Composition

En ce qui concerne la composition de cette commission. Le Maire préside et arrête la liste des membres. Les communes sont libres de déterminer le nombre de membres siégeant à cette commission et la nature de ses membres ; cependant elle doit comprendre des représentants de la Commune, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de personnes handicapées. Il est enfin précisé que la durée des mandats des membres qui ont un rôle consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

La commission doit présenter un rapport annuel de toute proposition utile d'amélioration de l'existant et adresser ce rapport au Préfet du Département, au Président du Conseil Général et au C.D.C.P.H (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées)

Il est proposé au Conseil Municipal la composition suivante :

Elus de la ville de Seclin

- M. François-Xavier CADART, Maire de Seclin, Président de la C.C.A.

Titulaires :

- M Didier VANDENKERCKHOVE, conseiller municipal délégué aux droits, à l'autonomie et à la sensibilisation aux handicaps

- Mme Stéphanie GAUDEFROY, adjointe au Maire en charge du développement durable et de la transition énergétique
- Mme Amandine MASSET, adjointe au Maire en charge du parcours éducatif
- Mme Marie-Chantal RACHEZ, adjointe au Maire en charge de l'action sociale et de l'intergénérationnel
- Mr Olivier LEMAITRE, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, mobilité, travaux et qualité de l'espace public
- Mme Cécile GABREL, adjointe au Maire en charge des sports
- Mme Dominique HOGUET, conseillère municipale déléguée au sport santé
- Mr Fouad EL GHAZI, conseiller municipal délégué à la prévention, médiation et au civisme
- Mme Rachel PELLIZZARI, conseillère municipale

Suppléants :

- Mr Christian BACLET, 1^{er} Adjoint au Maire en charge des finances et des ressources humaines
- Mr David WEKSTEEN, conseiller municipal délégué à la démocratie et écologie participatives et à l'agenda 21
- Mme Francine FRERE, conseillère municipale déléguée à la jeunesse
- Mr Roger MILLE, conseiller municipal délégué aux seniors et Affaires patriotiques
- Mr Hervé CARLIER, conseiller municipal délégué aux relations avec les bailleurs et au logement
- Mme Amira EL MESSAOUDI, conseillère municipale déléguée à la vie associative
- Mr Pierre DECRAENE, conseiller municipal

Représentants d'Associations, d'Etablissements, ou de la société civile

- Mme Françoise MAGNIEZ, mandatée par l'Association « les Papillons Blancs de Lille »
- Mme Pascale AUPICQ, Directrice du Foyer de l'Arbre de Guise, mandatée par l'Association Habitat et vie sociale de la Métropole Lilloise - ASRL de Lille
- Mr Nordine GHEZAL, mandaté par l'Institut Médico Professionnel de Wahagnies
- Mme Elodie DELOZIERE, mandatée par l'association FAM « L'orée de la Forêt »
- Mr Jean-Marc DEBYSER, médecin de l'IME de Seclin, président des Kiwani's Seclin comtesses de Flandre
- Mr Loïs CREPI, mandaté par le collectif Handi'action
- Mr Sylvain WAMBECK, président de l'association Handimouv
- Mr Christophe DELMOTTE, Educateur sportif ESAT mandaté par l'association seclinoise « Ping Pour Prétexte »
- Mme Krystyna RUCART, seclinoise mandatée par l'association des Paralysés de France.
- Mme Sarah BISEUR, vice-présidente de l'association « Nos Enfants Menkès »
- Mme Audrey SENECHAL, seclinoise, représentante de la société civile.
- Mme Mélina TAVARES, seclinoise, représentante de la société civile

Appui des Services Municipaux de la Ville

- M. Sébastien ESTIVIE – directeur des services techniques
- M. Abderrhamane RABZANE – référent Handicap

M. Pierre Decraene interroge sur l'absence de représentant concernant les déficients auditifs, les malvoyants et la santé mentale et psy.

M. Didier Vandekerckhove indique que personne ne s'est proposé à venir dans cette commission.

M. Eric Corbeaux suggère de proposer aux associations qui travaillaient dans la commission de M. Vaillant.

M. Didier Vandekerckhove les a contactées mais n'a pas obtenu de réponses positives.

M. le Maire souligne le travail de M. Vaillant sous le précédent mandat. Il assure vouloir être dans la continuité et être attentif à la question du handicap.

M. le Maire propose de voter cette délibération.

Approuvé à l'UNANIMITE.

E. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATIONS

Délibération n°4

Par courrier en date du 30 septembre 2020, la Préfecture demande au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle délibération concernant les délégations accordées au Maire pour les points 2, 3, 15, 17, 20 et 21, comme suit (phrases barrées dans le texte ou ajout en gras) :

« En exécution de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de certaines attributions sous réserve qu'il soit rendu compte, à chaque séance du Conseil Municipal, des décisions prises.

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, dont les maîtrises d'œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le code des Marchés Publics sera, à ce jour, la règle à appliquer par les services municipaux et abroge les règlements antérieurs.
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- 11) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et de déléguer l'exercice de

ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code ;

- 16) Intenter au nom de la Commune les actions en justice, y compris en référé, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou d'intervenir au nom de la commune dans les actions où elle y a intérêt, d'exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la commune, en cours et à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la commune serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle serait appelée.

Le Maire est également autorisé, par la présente, à avoir recours à un avocat, et d'engager les frais afférents ;

- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 18) Donner, en application de l'article L.324.1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.000.000 € ;
- 21) Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme
- 23) Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ; de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523.8 du code du patrimoine relatives à la réalisation d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ou en dehors de celui-ci.
- 24) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Mme Aude Radigois fait remarquer que lors du 1^{er} conseil municipal sur le vote des attributions du Maire, la question du montant des limites des montants avait été posée. La réponse était que cela le serait ultérieurement.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de limites à fixer. A ce stade, la préfecture demande la validation des délégations en écartant ces limites

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications.

Approuvé à l'UNANIMITE.

F. DESIGNATION D'ELUS A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DULM – MODIFICATION

Délibération n°5

Lors de la séance du 24 septembre dernier, le conseil municipal a désigné les élus qui siègeront au sein de l'ADULM, à savoir Mrs CADART et LEMAITRE pour l'Assemblée Générale et Mr CADART pour le Conseil d'Administration

Or, il s'avère que Mr CADART représente déjà le département du Nord au sein de l'Assemblée Générale.

Il convient donc de procéder à nouveau à la désignation de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'Assemblée Générale dont un membre siégeant également au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

<u>Assemblée Générale</u>	<u>Conseil d'administration</u>
- Olivier LEMAITRE	- Olivier LEMAITRE
- Hervé CARLIER	

Approuvé à l'UNANIMITE.

G. COMMISSION DE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE DANS LES ERP-MODIFICATION

Délibération n°6

Lors de la séance du 10 juillet 2020, le conseil municipal a retenu à 25 voix POUR et 8 voix CONTRE, les candidatures de Mr EL GHAZI, titulaire et Mmes ADORNI et MAKSYMOWICZ, suppléantes pour la commission de sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP.

Pour des raisons de fonctionnement, il convient d'annuler cette délibération et de présenter au conseil municipal les candidatures de :

Hervé CARLIER
Roger MILLE
Didier VANDENKERCKHOVE
Pierre DECRAENE

M. Pierre Decraene renouvelle sa candidature à cette commission

M. le Maire précise que dans la logique, c'est à la majorité actuelle de représenter la ville au sein des instances représentatives.

**Mrs CARLIER, MILLE et VANDENKERCKHOVE ont obtenu 25 voix
Mr DECRAENE a obtenu 8 voix**

Par conséquent sont nommés :

Hervé CARLIER titulaire, Roger MILLE et Didier VANDENKERCKHOVE suppléants.

Il est proposé d'envoyer à Pierre DECRAENE, les comptes rendus des réunions de sécurité.

H. PROLONGATION DE DEUX ANS DES CONTRATS DE VILLE

Délibération n°7

Le contrat de ville a été adopté en 2015 par délibération du conseil métropolitain pour une durée courant jusque fin 2020.

La loi de finances n°2018-1317 du 28/12/2018 a prorogé la durée de contrats de ville jusqu'en 2022 et par conséquent les dispositifs associés notamment le dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti.

Il convient de délibérer pour prolonger la durée de la convention établie avec LMH jusqu'en 2022 et d'apporter la modification sur le paragraphe IX de la convention d'abattement de la TFPB comme suit :

*« IX – Durée de la convention, clause de revoyure
Le dispositif d'abattement de TFPB, étant intégré aux contrats de ville, la présente convention est établie pour la durée du contrat de ville métropolitain soit 2015 à 2022*

Adopté à l'UNANIMITE.

6. COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - RESTAURATION- SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

A. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU CCAS

Délibération n°8

Un organisme lié au budget communal pour son fonctionnement a besoin du versement de la subvention municipale en début d'année 2021. Le vote du budget primitif 2021 étant prévu en avril 2021, il est proposé au conseil municipal d'attribuer dès à présent la subvention suivante, dont le montant est identique à celui de 2020 :

- CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

400 000 euros

Mme Aude Radigois revient sur un échange lié au dernier CCAS et plus précisément sur le coût de la tarification à la journée d'intervention parce que le Centre de Gestion propose la même tarification, que ce soit l'intervention d'un médecin du travail ou d'une infirmière du travail, alors que normalement, les coûts devraient être distincts. Elle demande si M. le Maire a pu se renseigner sur la tarification.

M. Christian Baclet indique la réponse fournie par le Centre de Gestion : l'infirmière n'intervient jamais seule, elle est là pour assister le docteur qui verra de toute manière l'agent. C'est à dire que l'infirmière peut être là pour faire les tests de vue ou autre. De toute manière, la personne passera devant le médecin qui est le seul à même de pouvoir signer le document.

M. le Maire précise que le médecin engage sa responsabilité, l'infirmière intervient en accompagnement du médecin et le médecin dresse l'acte.

Mme Aude Radigois apporte son expérience personnelle pour travailler dans le secteur de la santé au travail. Elle précise que l'infirmière intervient toujours sous la responsabilité d'un médecin parce qu'elle intervient sur un protocole qui est validé par le médecin. Dans les faits, elle peut, et dans les textes aussi, elle a le droit de réaliser une visite selon la nature de la visite qu'il s'agisse d'un suivi médical simple ou renforcé, elle peut le réaliser seule. La tarification devrait être distincte normalement. Elle suggère de vérifier dans les faits.

M. le Maire explique que le Centre de Gestion ne s'est pas engagé sur le fait qu'une infirmière serait à même de dresser l'acte sans un médecin. La proposition du Centre de Gestion est telle que l'infirmière accompagne le médecin. Une vigilance particulière sera faite pour chaque acte en lien avec le Centre de Gestion.

Adopté à l'UNANIMITE.

B. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER – LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Délibération n°9

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#).*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.
- d'autoriser jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2020 – Chapitre 20 – 21 - 23 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 684 176 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 421 044 €, soit 25% de 1 684 176 €.

<u>CHAPITRES</u>	<u>BP 2020</u>	<u>25 %</u>
20	47 557,57	11 889,39
21	1 455 691,00	363 922,75
23	180 927,43	45 231,86
	1 684 176,00	421 044,00

Adopté à l'UNANIMITE.

C. REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n°10

Dans le cadre du réseau des médiathèques du Mélançois, la ville de Seclin, en tant que ville mandataire, a fait une demande de subvention auprès de la DRAC pour financer un projet de réinformatisation en 2012. Cette subvention a été accordée et versée en 2012 pour un montant de 74 794,00 €.

Cette subvention, selon le groupement de commande signé pour cette réinformatisation, doit être reversée aux communes au prorata de leurs dépenses.

Les dépenses liées à cette réinformatisation ont eu lieu de 2013 à 2018.

Les dépenses étant terminées, le montant du reversement de cette subvention aux communes peut donc être calculé selon les montants suivants :

Commune	Montant de la dépense	Part de la dépense	Part de la subvention
Houplin-Ancoisne	25 536,12 €	11,45 %	8 563,91 €
Lesquin	39 725,60 €	17,82 %	13 328,29 €
Lezennes	37 321,24 €	16,74 %	12 520,52 €
Seclin	73 963,26 €	33,16 %	24 801,69 €
Templemars	35 319,23 €	15,84 %	11 847,37 €
Vendeville	11 118,05 €	4,99 %	3 732,22 €
Total	222 983,50 €		74 794,00 €

Afin de permettre le versement de cette subvention, il est proposé le transfert de crédits suivant :

Chapitre 011 – gestionnaire interne « RESERVE » - compte 6042 : - 10 000 €.
 Chapitre 011 – gestionnaire interne « RESERVE » - compte 6068 : - 7 000 €.
 Chapitre 67 – gestionnaire interne « NONVENTIL » - compte 6711 : - 32 993 €.

Chapitre 67 – gestionnaire interne « RESEAULECT » - compte 6718 : + 49 993 €.

Adopté à l'UNANIMITE.

D. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DU CDG59 – POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Délibération n°11

La ville de SECLIN est affiliée obligatoirement au Centre de Gestion du Nord et s'acquitte de la cotisation additionnelle.

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui, selon les dispositions de l'Article 26-1 de loi 84-53 du 26 janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Les services de prévention du Cdg59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines. Pour ce faire, ils ont vocation à mener toutes les actions portant sur :

- la surveillance médicale des agents
- les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels
- le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents
- l'amélioration des conditions de travail
- l'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel

et plus généralement les actions résultant des articles 14 à 26 du décret n°85-603 du 10 juin 1998.

L'action du Cdg59 repose sur un accompagnement pluridisciplinaire adapté en fonction des publics. Elle est réalisée soit par le médecin de prévention soit par l'infirmière en santé au travail.

Outre le suivi individuel des agents, l'approche pluridisciplinaire comprend les actions en milieu professionnel (études de poste, analyses, plans pour le retour et maintien en activité, conseils/sensibilisations) qui mobilisent l'équipe pluridisciplinaire. Les collectivités pourront ainsi disposer de l'ensemble des ressources (médecins, infirmiers, psychologues, ergonomes) et les autres experts nécessaires, notamment conseillers en organisation pour appréhender et traiter globalement les problématiques dans une logique d'amélioration continue.

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal de retenir l'option 1 de la convention (document ci-joint) qui ouvre droit à l'ensemble des services proposés – aux conditions financières suivantes :

Prestations retenues	Tarifs
Mise à disposition du médecin ou de l'infirmière Visites médicales non incluses dans le forfait	760,00 € la journée d'intervention 380,00 € la demi-journée d'intervention. 76,00 € la visite.
Actions spécifiques réalisées par : - l'ACFI ou le préventeur, le psychologue ; - l'ergonome ; l'assistante sociale	280,00 € la journée d'intervention 140,00 € la demi-journée d'intervention.

Le coût journalier est fixé sur une moyenne de 7 heures de travail.

Adopté à l'UNANIMITE.

E. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SECLIN

Délibération n°12

Le tableau des effectifs permanents (titulaires, stagiaires et non titulaires) nécessite une mise à jour (documents joints en annexe).

Ce point a été soumis à l'avis du CT réuni le 15/10/2020.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs à compter du 1/01/2021 et notamment sur la suppression des postes dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois.

VILLE

Filière	Suppressions	Créations
Administrative	2 postes d'attaché principal 2 postes d'attaché 8 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste de rédacteur à temps complet 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
Technique	1 poste d'ingénieur principal 2 postes de technicien principal de 1 ^{ère} classe 2 postes d'agent de maîtrise principal 1 poste d'agent de maîtrise 16 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 poste de technicien à temps complet 34 postes d'adjoint technique à temps complet 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 17h30
Social	2 postes d'ATSEM ppal de 2 ^{ème} classe	
Médico social	1 poste de technicien paramédical de classe normale 1 poste d'assistant socio-éducatif 1 poste d'auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe	1 poste de puéricultrice de classe normale à temps complet
Sportive	1 poste d'Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'éducateur des APS	
Sécurité	1 poste de chef de service de PM principal de 1 ^{ère} classe	1 poste de gardien de PM à temps complet
Culture	1 poste d'assistant de conservation du patrimoine ppal de 2 ^{ème} classe 3 postes d'assistant d'enseignement artistique ppal de 1 ^{ère} classe 2 postes d'assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint du patrimoine ppal de 2 ^{ème} classe	1 poste d'adjoint du patrimoine à temps à temps non complet 20h 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet 16h
Animation	1 poste d'animateur ppal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'animateur	7 postes d'adjoint d'animation à temps complet 5 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 28h

Adopté à l'UNANIMITE.

F. REMUNERATION DES VACATAIRES

Délibération n°13

Volet insertion par la culture du contrat de ville

Reconduction de poste

Dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2021, il est programmé l'intervention d'un vacataire chargé d'animer un atelier artistique de travaux manuels « atelier fait main » auprès d'un groupe d'habitantes du quartier à raison de 3 heures d'atelier par semaine soit 69h au total de janvier à juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette activité, l'intervenant vacataire recruté pour assurer cette action sera rémunéré sur la base d'un taux horaire brut de 18,62€.

Création de poste

Pour développer et coordonner les différentes actions « Insertion par la culture » (partenariats, réseaux, passerelles, recherche de financements, etc.) le service a identifié le besoin de recruter un animateur pour co animer 3 ateliers hebdomadaires correspondant à 7 heures par semaine soit 154 heures de janvier à juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de la rémunération de cet intervenant vacataire sur la base du grade d'adjoint d'animation de 2^e classe - 1^{er} échelon.

Service culture – Ateliers Arts Plastiques

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le service Culture propose des interventions arts plastiques à destination des enfants et des adultes les mardis et mercredis, pour la période de janvier à juin 2021, et pour un volume horaire hebdomadaire de 14h30 d'interventions.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de la rémunération des intervenants vacataires à 18.62 € brut de l'heure.

Crèche familiale - Indemnité du pédiatre

Dans le cadre du fonctionnement de la Crèche Familiale, un médecin pédiatre est chargé du suivi médical des enfants, à raison de 4 heures 30 par semaine, pour la période de janvier à juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de rémunération de cet intervenant vacataire à 33 € brut de l'heure.

Service Jeunesse - Expression artistique

Dans le cadre des actions récréatives, culturelles et sportives proposées par le service Enfance Jeunesse, des ateliers de pratique d'activités artistiques sont proposés aux enfants des quartiers de la Mouchonnière et de Burgault, sur la période de janvier à juin 2021 hors vacances scolaires et pour un volume horaire de 10 heures hebdomadaires d'intervention pour l'ensemble de l'activité. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de la rémunération des intervenants vacataires à 18.62 € brut de l'heure.

Adopté à l'UNANIMITE.

G. CREATIONS DE POSTES POUR LES AL 2021

Délibération n°14

Les prévisions d'effectifs pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement des Accueil de loisirs jeunes et des séjours de vacances nécessitent la création des emplois d'agents non titulaires suivants (emplois saisonniers) :

AL de février 2021 :

- 50 postes d' « animateurs » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation - rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade
- 3 postes de « directeurs adjoints » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade
- 4 postes de « directeur » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 10^{ème} échelon du grade.

AL de Printemps 2021 :

- 50 postes d' « animateurs » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade
- 3 postes de « directeurs adjoints » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade
- 4 postes de « directeur » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 10^{ème} échelon du grade.

Eté – juillet 2021 :

- 65 postes d' « animateurs » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation –rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade
- 4 postes de « directeurs adjoints » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade
- 4 postes de « directeur » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 10^{ème} échelon du grade.

Eté – août 2021 :

- 50 postes d' « animateurs » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade
- 3 postes de « directeurs adjoints » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade
- 3 postes de « directeur » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 10^{ème} échelon du grade.

Toussaint 2021 :

- 45 postes d' « animateurs » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade
- 3 postes de « directeur adjoint » - recruté en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade.
- 3 postes de « directeur » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 10^{ème} échelon du grade.

Activités péri et extra - scolaires exercées pendant la période scolaire de janvier à juin 2021 :

- 30 postes d' « animateurs » - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade

Ces nombres sont estimés et sont donc susceptibles de varier en fonction des effectifs réels pour suivre les règles d'encadrement fixées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les agents recrutés en emplois saisonniers dans le cadre des accueils de loisirs percevront une indemnité représentative des congés annuels équivalant au 1/10^{ème} du traitement brut perçu (taux horaire x nombre d'heures) réglée mensuellement.

Adopté à l'UNANIMITE.

H. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – CRITERES D'AVANCEMENT DE GRADE

Délibération n°15

L'article 19 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion indique que les lignes directrices de gestion fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- 1° Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois ;
- 2° Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 avait introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.

Dans ce cadre et par délibération en date du 21 décembre 2007 la ville de SECLIN a fixé les ratios promus/promouvables à

- 50 % pour les cadres d'emplois des catégories A, B, du cadre d'emplois des agents de maîtrise et pour l'accès au dernier grade des cadres d'emplois de la catégorie C
- 100 % pour les autres grades des cadres d'emplois de la catégorie C

Il est proposé à l'assemblée délibérante après avis du CT, de fixer le taux de promotion à appliquer aux grades d'avancement à 100 % pour tous les cadres d'emplois et catégories.

Avec un taux fixé à 100 %, tous les agents remplissant les conditions statutaires se trouvent potentiellement en position d'être nommés. L'avancement est rendu possible par ces taux mais n'est pas acquis de droit par l'agent. Ce moyen de déroulement de carrière dépend toujours du mérite et de la manière de servir de l'agent.

Même si les taux de promotion permettent à l'Autorité Territoriale de nommer les agents inscrits au tableau d'avancement, celle-ci reste libre de les promouvoir ou non en fonction de critères qui ont été soumis à l'avis du CT du 10 décembre 2020 ; à savoir :

1. Avis motivé de la hiérarchie
2. Obligation de respecter un équilibre hommes/femmes en fonction de l'effectif
3. Respect des obligations de formation continue
4. La prise en compte de la réussite d'un EP qui n'a pas permis la nomination d'un agent dans le grade concerné par promotion interne
5. La prise en compte d'une non nomination les années précédentes malgré un avis favorable
6. L'ancienneté dans la fonction publique (1^{er} nomination en qualité de stagiaire)
7. La prise en compte de l'aspect disciplinaire : les agents auxquels une sanction aurait été infligée dans l'année ou dans les 3 dernières années sont exclus de l'avancement de grade
8. Le délai entre les nominations : un délai de deux ans est posé entre deux avancements de grade, ou entre une promotion interne et un avancement de grade
9. Les agents partant à la retraite dans l'année (projet validé) pourront être nommés 6 mois avant leur date de départ, s'ils répondent aux critères 1 et 7.

Les possibilités de promotion sont liées à l'existence au tableau des effectifs d'emplois correspondant aux grades considérés et à la vacance de poste.

Adopté à l'UNANIMITE.

I. MISE EN PLACE DU RIFSEEP – DE L'IFSE–ET DU CIA

Délibération n°16

Le conseil municipal de la Ville de SECLIN,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2018-1119 du 10 décembre 2018 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-771 du 24 juin 2020 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 24 juin 2020 abrogeant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : RFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 décembre 2020 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de SECLIN,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

1/ Le principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour répartir les postes au sein des groupes de fonctions.

Encadrement Coordination Pilotage	Technicité Expertise Qualification	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement
Indicateurs	Indicateurs	Indicateurs
Niveau du poste dans l'organigramme Nombre de collaborateurs encadrés directement Conduite de projet Conseil aux élus	Niveau de technicité du poste Pratique et maîtrise d'un outil métier Autonomie	Risque d'agression physique ou verbale Travail posté Obligation d'assister à des instances Engagement de la responsabilité financière Sujétions horaires (WE, dimanche, nuits) Insalubrité Régie

A chaque indicateur correspond un nombre de points. Chaque poste se voit attribuer un nombre de points permettant de le classer dans un groupe rattaché à une tranche d'attribution annuelle brute d'IFSE (montant mini et maxi).

2/ Les bénéficiaires :

Selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) est instituée aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- les agents non titulaires de droit public de grade et de fonction équivalents sur emploi permanent peuvent prétendre au versement de l'I.F.S.E.

3/ La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants planchers et plafonds suivants.

CATEGORIE A

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATTACHES	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions / emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction ➤ Groupe 2 : Direction de service ➤ Groupe 3 : Responsable de service ➤ Groupe 4 : Coordination, pilotage 	De 9600 à 13200 € De 5400 à 9599 € De 2700 à 5399 € De 1080 à 2699 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des BIBLIOTHECAIRES	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service 	De 3600 à 7200 € De 1080 à 3599 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATTACHES DE CONSERVATION	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service 	De 3600 à 7200 € De 1080 à 3599 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des INGENIEURS	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions / emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service, expertise ➤ Groupe 3 : Coordination, pilotage 	De 9600 à 13200 € De 4800 à 9599 € De 1080 à 4799 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des PUERICULTRICES	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service 	De 3600 à 7200 € De 1080 à 3599 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des EJE	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service ➤ Groupe 3 : Coordination, pilotage 	De 6000 à 9600 € De 2400 à 5999 € De 1080 à 2399 €

CATEGORIE B

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des REDACTEURS	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions / emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service, expertise ➤ Groupe 2 : Responsable de service ➤ Groupe 3 : Coordination, pilotage 	De 6000 à 12700 € De 2400 à 5999 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ANIMATEURS	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service ➤ Groupe 3 : Coordination, pilotage 	De 6000 à 12700 € De 2400 à 5999 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des EDUCATEURS DES APS	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupe 1 : Direction de service ➤ Groupe 2 : Responsable de service ➤ Groupe 3 : Coordination, pilotage, encadrement d'activités physiques 	De 6000 à 12700 € De 2400 à 5999 € De 1080 à 2399 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Responsable de service ➤ Groupe 2 : Coordination, pilotage	De 3000 à 6000 € De 1080 à 2999 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des TECHNICIENS	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Direction de service, expertise ➤ Groupe 2 : Responsable de service, pilotage et direction de structure ➤ Groupe 3 : Coordination	De 6000 à 12700 € De 2400 à 5999 € De 1080 à 2399 €

CATEGORIE C

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions / emplois ➤ Groupe 1 : Coordination, pilotage ➤ Groupe 2 : Fonction opérationnelle	De 2400 à 9600 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS D'ANIMATION	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Coordination et ASVP ➤ Groupe 2 : Fonction opérationnelle, responsable de site	De 2400 à 9600 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Coordination ➤ Groupe 2 : Fonction opérationnelle, responsable de satellite	De 2400 à 9600 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Coordination, pilotage ➤ Groupe 2 : Fonction opérationnelle, responsable de satellite	De 2400 à 9600 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des AGENTS DU PATRIMOINE	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Coordination ➤ Groupe 2 : Fonction opérationnelle	De 2400 à 9600 € De 1080 à 2399 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATSEM	Tranche montant IFSE brut annuel
Groupe de fonctions/emplois ➤ Groupe 1 : Coordination ➤ Groupe 2 : Fonction opérationnelle	De 2400 à 9600 € De 1080 à 2399 €

4/ Le réexamen du montant de l'I.F.S.E. :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

5/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire, de congé pour invalidité temporaire imputable au service : l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, les autorisations spéciales d'absence et en cas de temps partiel thérapeutique, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

6/ Périodicité de versement de l'I.F.S.E. :

Elle sera versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

7/ La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2021.

Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

1/ Le principe :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

2/ Les bénéficiaires :

Selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel est institué aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- les agents non titulaires de droit public de grade et de fonction équivalents sur emploi permanent peuvent prétendre au versement du CIA.

3/ La détermination du montant annuel attribué

Le principe : Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

L'appréciation de la valeur professionnelle se fonde sur l'entretien professionnel. Il fait l'objet d'un versement annuel, en une fraction, non reconductible automatiquement d'une année à l'autre (proposition : versé en février de l'année N+1 sur la base de l'entretien professionnel de l'année N réalisé en septembre).

Les critères professionnels et montants suivants sont retenus pour verser un montant maximum de 200 € brut annuel de CIA par agent :

- part liée à l'absentéisme représentant 50% du C.I.A
- part liée à la manière de servir et aux résultats de l'entretien professionnel de l'agent représentant 50% du C.I.A.

100 € annuel lié à l'absentéisme	100 € annuel lié à la manière de servir et aux résultats de l'entretien professionnel
<p>Cette part sera réduite dès lors que l'agent bénéficie de congés de maladie ordinaire afin de tenir compte de l'activité et de la présence de l'agent</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entre 0 et 5 jours : 100 % de la part ➤ Entre 6 à 10 jours : 50 % de la part ➤ Plus de 10 jours : 0 % de la part <p>Jours calendaires Période de référence : Année civile</p>	<p>Cette part sera retranscrite dans l'entretien professionnel annuel de l'agent avec son N+1 au vu de l'appréciation générale et de l'avis sur la tenue du poste</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appréciation excellent : 100 % de la part ➤ Appréciation bon : 50 % de la part ➤ Appréciation à parfaire : 0% de la part

4/ Périodicité de versement du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) :

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois, en février et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

5/ La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2021.

Les règles de cumul du RIFSEEP

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra pas se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,
- La prime de fonctions informatiques et l'indemnité horaire pour traitement de l'information,
- L'indemnité de sujétions spéciales,
- L'indemnité scientifique.

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif (prime d'intéressement à la performance collective),
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,
- La prime de responsabilité versée au DGS,
- La rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours),
- La prime spéciale d'installation,
- L'indemnité de changement de résidence,
- L'indemnité de départ volontaire.

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

M. Eric Corbeaux exprime son engagement en tant que syndicaliste et son inquiétude quant à la jurisprudence Covid-19. Des salariés sont doublement pénalisés dans cette pandémie, il souhaite donc que cet aspect soit appréhendé correctement dans le calcul des primes à venir. Il relate les difficultés de rémunération correcte pour certaines catégories de la fonction publique territoriale. Il déplore également les inégalités de rémunération entre les petites et les grosses collectivités.

M. le Maire déclare, fort des propos de M. Eric Corbeaux, de féliciter la méthode employée par la Ville de Seclin dans le calcul de ces primes. Il attire l'attention sur un travail de longue haleine porté par les services et l'adjoint en charge des finances et du personnel. Les directives très claires de ne baisser aucune des rémunérations ont été scrupuleusement suivies. Ce travail permettra aujourd'hui à 40 agents, qui ne bénéficiaient d'aucune prime, de percevoir, dès demain, une prime de minimum 90€ par mois. L'objectif, avec la mise en place du RIFSEEP, était de garantir le maintien de la rémunération des agents mais aussi de pouvoir valoriser l'assiduité et le mérite au travail. M. le Maire félicite le dialogue social qui a pu être mené avec le Comité Technique et les syndicats.

Adopté à l'UNANIMITE.

J. REGULARISATION POUR MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE PUBLIC – EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Délibération n°17

Par marché n° 12.026 notifié le 20 juillet 2012, la collectivité a conclu avec la société DALKIA France (Saint-André-lez-Lille ; 59) un marché portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de traitement d'eau, de production d'Eau Chaude Sanitaire, et de ventilation des bâtiments municipaux.

Ce marché a été modifié par avenants / modifications d'exécution :

- n° 1 signé le 30 avril 2013 pour supprimer la part P3 du site « piscine », en raison des travaux prévus, et pour augmenter la température du site « résidence Ambroise Croizat » (diminution de 0.38 % du montant du marché)
- n° 2 signé le 17 juillet 2013 pour supprimer tous les autres postes (P1-P2-P9) du site « piscine », en raison des travaux de rénovation engagés (diminution de 20.45 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n° 3 signé le 05 mai 2014 pour réintégrer les postes P1-P2-P3 et P9 du site « piscine » suite aux travaux (augmentation de 0.14 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n° 4 signé le 11 janvier 2016 pour actualiser la formule de révision de la redevance du poste P1, suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz
- n° 5 signé le 29 janvier 2016 pour supprimer le P3/2 de 4 sites
- n° 6 signée le 18 juillet 2017 pour supprimer tous les postes (P1-P2-P3-P9) suite à la vente de la résidence Ambroise Croizat.
- n° 7 signée le 28 mars 2018 pour réviser des cibles de certains sites, et pour créer un mini-réseau de chaleur au Parc de la Ramie-salle Delaune
- n° 8 signée le 08 novembre 2018 pour supprimer le site « mairie annexe »
- n° 9 signée le 17 janvier 2019 pour supprimer le site « local rue du Fourchon occupé le Secours Populaire Français »
- n° 10 signée le 08 février 2019 pour réviser des cibles de certains sites incluant la suppression du site « logement 8 rue Guy Môquet », et rectifier une valeur de la M.E. n° 9 concernant le local rue du Fourchon
- n° 11 signée le 10 juillet 2019, pour intégrer la prise en charge de la nouvelle installation lors des travaux de pose de moquette solaire à la piscine municipale (Héliopac)
- n° 12 signée le 21 janvier 2020, pour acter de l'adaptation de diverses dispositions d'ordre administratif,

Diverses interventions ont été effectuées sans attendre la conclusion des modifications du marché, et qu'il faut donc régulariser pour les intégrer au marché.

Il s'agit :

1-d'acter de la révision des cibles de consommation de 5 sites (« restaurant Durot », « salle de sports Durot », « salle de sports Carlier », « ancienne trésorerie » et « ex caserne des pompiers », et ce, comme le permet l'article 3.2.1 du C.C.A.P., faisant suite à l'examen du rapport de la saison de chauffe 2018/2019.

Prise d'effet pour la saison de chauffe 2019/2020, dès le 1^{er} octobre 2019.

Incidence financière globale : diminution de 1 756.80 (poste P1).

2-suite aux travaux effectués au Parc de la Ramie pour créer le Pôle Associatif, il est nécessaire d'ajouter ce site dans le parc à entretenir, en rappelant que ce site est raccordé au mini-réseau de chaleur intégré par la modification d'exécution n° 7.

Prise d'effet depuis le 1^{er} juillet 2020.

Incidence financière globale : aucun changement pour le poste P1 en l'état actuel ; augmentation de 985.55 euros H.T. pour le poste P2 ; 95.50 euros H.T. pour le poste P3.

3-Suite à la mise en hors gel de l'ensemble scolaire primaire/maternelle Michelet, la clause d'intéressement pour ce site est supprimée. Désormais, la refacturation est à effectuer à l'identique.

Prise d'effet au 1^{er} octobre 2020.

Incidence financière globale : diminution de 5 703.10 euros H.T. en poste P1.

Adopté à l'UNANIMITE.

K. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UCASS

Délibération n°18

Il est proposé d'attribuer à l'U.C.A.S.S – Union Commerciale, Artisanale et de service de Seclin – une subvention de 12 600 euros qui comprend :

- 9 600 € de subvention de fonctionnement 2020.
- 3 000 € pour la mise en place de chéquiers d'achats avec coupon réduction pour inciter la population à acheter « local ».

Les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice 2020, article 6574, gestionnaire interne SUBVASSOCI.

Mme Rachel Pellizzari rappelle que son groupe minoritaire et elle-même soutiennent totalement les commerçants de Seclin et donc, voteront la subvention. Ils posent alors la question quant aux associations au vu de leur précarité grandissante.

M. le Maire indique ne pas avoir été sollicité à l'échelle municipale à ce jour. Une aide départementale est apportée à ces associations par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Mme Rachel Pellizzari souhaite apporter des propositions à la commission du dynamisme commercial et regrette de ne pas avoir pu être force de proposition lors de la période de Noël.

M. le Maire précise que la volonté de la majorité a été de mettre en place des dispositifs le plus rapidement possible. Il rassure sur le fait de ne pas être obligé d'attendre une commission municipale pour suggérer et proposer et ainsi de mener un travail constructif.

Mme MASSET ne participe pas au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des votants.

L. PROLONGATION DE LA GRATUITE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération n°19

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2020/2021, et dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité lors de sa séance du 24 septembre 2020, la gratuité des repas pris en restauration collective municipale pour les élèves seclinois et enfants du personnel résidant à l'extérieur de la commune fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 16 octobre 2020.

Il est proposé de maintenir ces mêmes conditions pour la rentrée scolaire soit du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 18 décembre 2020.

Adopté à l'UNANIMITE.

M. REAAP – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CRECHE POUR LE PROJET « ET SI ON PARLAIT DE NOS ENFANTS DANS UN AUTRE QUARTIER DE LA VILLE »

Délibération n°20

Les REAAP ont été créés en 1999 suite à la conférence de la famille de 1998. En 2006, la charte des REAAP est élaborée et pose les fondements des REAAP, avec 4 grands principes :

- aider les parents en prenant appui sur leurs savoir-faire et ressources
- prendre en compte la diversité des situations familiales
- considérer les parents comme acteurs privilégiés des réseaux
- inscrire les REAAP dans une dimension de partenariat

Ce dispositif a pour objectif de développer les actions de parentalité sur la commune. Le projet qui s'intitule « et si on parlait de nos enfants dans un autre quartier de la ville » sera financé par la CAF à hauteur de 5500 euros.

Pour permettre la réalisation des différentes actions, il est proposé au Conseil Municipal les ouvertures de crédits de recettes et de dépenses suivantes :

En dépenses :

GESTIONNAIRE INTERNE : CRECHREAAP

Chapitre 011

Article 60632 – fournitures de petit équipement, fonction 6 sous fonction 4 : 1100 euros
 Article 6068 – autres matières et fournitures, fonction 6 sous fonction 4 : 350 euros
 Article 60623 – alimentation, fonction 6 sous fonction 4 : 150 euros

GESTIONNAIRE INTERNE : CRECHE

Chapitre 012

Article 64131 – rémunération des non titulaires, fonction 6 sous fonction 4 : 3900 euros

En recettes :

GESTIONNAIRE INTERNE : CRECHREAAP

Chapitre 74

Article 7478 – autres organismes, fonction 6 sous fonction 4 : 5500 euros

Adopté à l'UNANIMITE.

N. TARIF – MISE A DISPOSITION D'UNE IMPRIMANTE 3D

Délibération n°21

Dans le cadre de l'agenda 21 de Seclin, une imprimante 3D sera mise à la disposition du public. Son objectif est de permettre la production de pièces détachées en lien avec le repair café, et d'objets du quotidien.

Ces impressions se feront dans le cadre des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale après une formation préalable des utilisateurs. L'impression devra se faire dans la limite de 5 heures par semaine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tarif suivant :

- 2€ par quart d'heure d'impression.

Les paiements seront perçus dans le cadre de la régie de la bibliothèque.

Adopté à l'UNANIMITE.

O. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Délibération n°22

Conformément aux délibérations prises les 30 mars 1999, 31 mars 2006, 9 octobre 2009, 14 février 2013, 19 mai 2016 et 12 octobre 2018 et 24 septembre 2020 par le Conseil Municipal, il est nécessaire que soit donné un avis sur 9 nouvelles demandes d'aide financière pour l'amélioration de l'habitat selon la liste ci-dessous :

ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE LA OU DES PRIMES
60 avenue de la République	Réfection de façade	460.00€
7 rue Pierre Bourdieu	Réfection de façade	460.00€
44 avenue Guillemaud	Réfection de façade	441.00€
53 avenue de la République	Réfection de façade	460.00€

17 rue Guy Môquet	Réfection de façade	460.00€
17 rue Guy Môquet	Isolation des toitures	270.00€
44 avenue de la République	Réfection de façade	460.00€
62 rue du 14 juillet	Réfection de façade	460.00€
77 rue Roger Bouvry	Réfection de façade	460.00€

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes d'aide financière.

Adopté à l'UNANIMITE.

7. COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE

A. PROLONGATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT – RESEAU DES MEDIATHEQUES DU MELANTOIS

Délibération n°23

Depuis juillet 2013, la ville de Seclin participe en tant que ville mandataire au réseau des médiathèques du Mélantois.

La dernière convention de partenariat arrivera à échéance le 31/12/2020. Elle prévoit les conditions de mise à disposition d'un agent à hauteur de 0,57 ETP, le partage des dépenses (salaire du coordinateur, coût de la navette, coûts informatiques).

L'année 2020 devait permettre un bilan de la dernière convention pluriannuelle et la rédaction de nouveaux objectifs pour les 4 prochaines années. La pandémie de COVID 19 a malheureusement empêché qu'un tel bilan se fasse.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer d'une prolongation de cette convention de partenariat pour une nouvelle année pour permettre la mise en place de ce bilan ainsi que pour laisser le temps aux nouvelles équipes municipales de définir les prochains objectifs et modalités de fonctionnement du réseau.

M. Didier Serrurier remercie les commissaires pour la qualité de leur travail et leur grande disponibilité.

Adopté à l'UNANIMITE.

B. INTERDICTION DE L'INSTALLATION DE CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES

Délibération n°24

Vu l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose que « les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé ».

Vu la proposition de loi n°1811 du 27 mars 2019 visant à abolir la détention d'animaux sauvages dans les cirques, les montreurs d'ours et les meneurs de loups.

Vu la proposition de la loi n°3517 du 03 novembre 2020 visant à interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques

Considérant que les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce.

Considérant que le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Considérant que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage reconnu comme étant incompatible avec les impératifs biologiques des espèces.

Considérant que les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement.

Considérant par ailleurs que la municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégée par notre constitution.

Considérant qu'il n'existe aucune obligation légale pour les communes d'accueillir les cirques détenant des animaux sauvages.

Il est proposé au Conseil Municipal de renoncer à recevoir sur la commune tout cirque détenant des animaux sauvages.

M. Didier Serrurier rappelle le cadre législatif de cette délibération qui vise à renforcer la lutte contre la maltraitance animale des animaux domestiques mais aussi des espèces sauvages. La condition animale est devenue une préoccupation forte, 2 tiers des français sont favorables à l'amélioration de la condition animale. 84% sont favorables à l'obligation de stérilisation de chats errants, par ailleurs, la France est le pays d'Europe où l'on constate le plus d'abandon d'animaux domestiques, et d'ailleurs la Ville de Seclin a déjà entrepris beaucoup de choses depuis le mois de juillet 2020, depuis cette délégation. Notamment pour les chats errants, il y a des quartiers où les revendications des habitants, revendications légitimes, puisque cela peut leur occasionner des difficultés. Le travail avec la LPA va en ce sens, par la mise en place d'une procédure habituelle et spécifiant bien de ne pas euthanasier les animaux. La demande porte à ce que les animaux soient capturés, stérilisés, comme la loi l'impose. Précision d'information dans le cas où les élus seraient interpellés sur le sujet : la loi impose que dans ce cas-là, les animaux soient redéposés à l'endroit où ils ont été pris dans les 5 jours, excepté si ceux sont des jeunes animaux qui peuvent être proposés à l'adoption.

73% des français sont opposés à l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques d'où cette délibération. Il y a 28 pays dans le monde qui ont pris des dispositions dans ce sens, notamment en Europe : la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et ainsi de suite...ils ont interdit ce genre de pratique. A ce jour, 425 communes ont délibéré dans ce sens, c'est beaucoup, mais à l'échelle des 36 000 communes françaises, cela ne représente que 1,2% des communes.

M. Didier Serrurier rappelle que la délégation « Vie Animale » n'a pas souhaité l'appellation « cause animale » car sa portée avait une connotation avec un mouvement partisan.

Adopté à l'UNANIMITE.

8. COMMISSION PARCOURS EDUCATIF

A. CRECHE FAMILIALE ET MULTI ACCUEIL « LES P'TITS LOUPS »

a. RECONDUCTION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU NORD

Délibération n°25

La convention d'objectifs entre la C.A.F du Nord et la crèche familiale municipale « Les P'tits Loups » arrive à expiration le 31 décembre 2020.

La convention d'objectifs entre la C.A.F du Nord et le multi accueil arrivait quant à elle à expiration le 31 décembre 2019, elle a été renouvelée début 2020 mais n'a pas pu faire l'objet d'une délibération.

Cette convention fixe les conditions d'octroi de la prestation de service unique ainsi que les règles de fonctionnement de la structure. Le projet d'établissement va regrouper les deux accueils.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la crèche familiale pour une nouvelle période de 2021 à 2023.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de la crèche familiale
- de passer en délibération la convention renouvelée de 2020 à 2023 du multi accueil

Adopté à l'UNANIMITE.

b. ACTUALISATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Délibération n°26

- 1/ Suite à la Charte encadrant l'expérimentation relative à la transmission de données à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) concernant les enfants accueillis en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), une enquête « filoue » a été demandée à 5 départements dont le Nord. C'est un outil statistique permettant de mieux connaître les enfants fréquentant les EAJE et leur usage des structures. (Ci joint la charte)

Article 2.1. Information des parents et exercice du droit d'opposition

Les EAJE doivent informer les parents de la communication de données nominatives à la CNAF et de la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'opposition. Cette communication de données permettra à la CNAF de produire une base statistique totalement anonymisée des enfants accueillis par les EAJE. La CNAF n'aura jamais accès aux données nominatives des enfants et de leurs familles puisque celles-ci seront rendues anonymes au moment du dépôt du fichier constitué par l'EAJE sur l'espace sécurisé réservé à cet échange.

Le courrier destiné aux familles sera remis au moment de toute nouvelle inscription pour les nouveaux arrivants (pièce jointe au dossier d'inscription) et cela, jusqu'à la fin de l'expérimentation. La CNAF met à disposition des EAJE le document d'information nécessaire et laisse la possibilité aux parents de refuser cette transmission par un coupon réponse. (Ci-joint le courrier).

Nous avons donc rajouté dans les règlements de fonctionnement, dans les pièces à fournir lors de l'inscription du dossier administratif, la possibilité d'avoir accès à ses données sur leur autorisation sous l'intitulé :

«Document autorisant ou non la transmission des données à caractère personnel à la CNAF, à des fins statistiques relatives au public accueilli dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (enquête FILOUE)

en page 5 du règlement de la crèche familiale

en page 4 du règlement du multi accueil

- 2/ «en cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification est le tarif plancher qui est appliqué » et plus « le tarif précité et défini annuellement par le gestionnaire d'où le coût moyen de la structure »

- en page 8 du règlement du multi accueil
- en page 19 du règlement de la crèche familiale

Mme Rachel Pellizzari interroge sur la révision des tranches, sur la faisabilité pour les vacances de Pâques et/ou pour les séjours des vacances d'été.

Mme Amandine Masset prévient des éventuelles configurations de tarif à adapter en fonction du dispositif « co-apprenante ».

M. le Maire précise qu'il faudra avoir une connaissance affinée sur le coût du dispositif. Les services travaillent déjà à ce sujet.

Adopté à l'UNANIMITE.

9. COMMISSION URBANISME – MOBILITE – TRAVAUX – QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

A. PROGRAMMATION D' ACTIONS POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES AUX CAVITES (PAPRICA) – ADMISSION EN RECETTE DE FINANCEMENT

Délibération n°27

Sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL), 11 communes sont concernées par le risque mouvement de terrain lié aux anciennes carrières souterraines d'exploitation de craie. Il s'agit des communes de Faches Thumesnil, Lesquin, Lezennes, Lille-Hellemmes, Loos, Ronchin, Seclin, Templemars, Vendeville, Villeneuve d'Ascq et Wattignies.

Toutes ces communes disposent d'un Plan d'Exposition aux Risques « Mouvement de terrain » approuvé au début des années 1990.

Face à cette situation, la MEL et la Ville de Lille, au cours de l'année 2018, ont créé un service commun, géré par la Ville de Lille, pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines sur les territoires impactés.

Au cours de l'année 2013, le Ministère de la transition écologique et solidaire a publié un plan national cavité.

L'une des actions de ce plan prévoit notamment de mettre en place un dispositif contractuel entre l'Etat et une collectivité : le programme d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA).

En janvier 2018, la Ville de Lille s'est portée candidate à l'expérimentation du dispositif PAPRICA suite au dépôt d'un dossier.

Après examen par un comité de sélection composé de représentants de l'État et d'un expert de l'INERIS, réuni le 14 septembre 2018, et après audition du porteur de projet, de la DREAL Hauts-de-France et de la DDTM du Nord, le projet de PAPRICA d'intention (PAPRICAi) porté par la Ville de Lille a reçu un avis favorable sans réserve.

La Ville de Lille porte donc le PAPRICAi, tandis que la MEL et les communes membres adhérentes au service commun sont partenaires du projet dans la mesure où elles sont cofinanceurs et bénéficiaires des missions du service commun, et qu'elles sont de plus susceptibles de participer directement au financement de certaines actions sur leur territoire.

Le principal enjeu du PAPRICA d'intention est de permettre au service commun de développer une démarche complète de prévention, de gestion, de conduite d'actions curatives et de valorisation sur l'ensemble du territoire du PAPRICA. Cela passe par la mise en œuvre d'actions qui s'articulent autour des trois thématiques suivantes :

- le diagnostic détaillé du territoire,
- la mise en place du service commun des carrières souterraines,
- l'établissement du programme d'action pour un futur PAPRICA complet.

Afin de mettre en œuvre le PAPRICAi, une convention a été signée, le 2 août 2019, entre l'Etat et la Ville de Lille, porteur du PAPRICAi (ci-jointe).

Cette dernière définit le contenu du programme d'actions du PAPRICAi (11 fiches Actions) et précise les taux de subvention alloués par l'Etat pour chaque action.

Parmi ces 11 fiches actions, 3 fiches actions seront portés financièrement directement par la Commune de Seclin en partenariat avec le service Commun des Carrières Souterraines :

- **Fiche-action n°I-1B Prospections de nouvelles carrières souterraines.** L'objectif de cette action est de mettre en place des campagnes de prospection afin de découvrir de nouvelles carrières souterraines. Cette prospection participera, à terme, à la prise en compte du risque dans la planification de l'urbanisme. Cette action bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 50% par l'Etat
- **Fiche-action n°II-1 Création ou remise en état des puits d'accès.** A la suite de l'inventaire détaillé des puits d'accès (action issue de la fiche Inventaire des enjeux exposés I-1A), des travaux devront être menés afin d'en rétablir la fonctionnalité ou pour créer de nouveaux accès. Ces derniers permettront de descendre dans les cavités souterraines afin de réaliser les états géotechniques des carrières souterraines puis d'effectuer les inspections annuelles de ces ouvrages souterrains. Cette action bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 40% par l'Etat.
- **Fiche-action n°II-2 Acquisition de matériel de surveillance et d'alerte, mise en peinture des carrières.** Dans les carrières se trouvant dans un état géotechnique particulièrement dégradé, il est très souvent intéressant de procéder à la mise en peinture des secteurs dégradés. Ce procédé, simple à mettre en œuvre, permet de suivre aisément les évolutions des dégradations dans le temps. Sans ce dispositif, l'inspection ne permet plus de suivre avec une précision suffisante les désordres. Cette action bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 40% par l'Etat.

Les financements mobilisables permettront ainsi de soutenir les actions portées par le service commun des carrières souterraines mais également d'aider financièrement les adhérents au service commun des carrières dans le financement des études et des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ADMETTRE en recettes en temps opportun les financements apportés par l'Etat au titre du PAPRICA d'intention

Adopté à l'UNANIMITE.

B. MODIFICATION SUITE A DES ERREURS MATERIELLES DANS LE PLU2 AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES MEMBRES

Délibération n°28

Le PLU de la MEL a été approuvé le 12 décembre 2019 et il est applicable depuis le 18 juin 2020.

Après vérification et utilisation, il s'avère qu'il y a des erreurs matérielles qui ont été relevées dans les différents documents du PLU et le présent dossier de modification simplifiée a pour objet de corriger ces erreurs matérielles.

Sont ainsi définies comme erreurs matérielles:

- des contradictions apparentes entre des pièces du PLU approuvé,
- des erreurs de renvoi entre les différents documents,
- des contradictions entre la délibération d'approbation (et ses annexes) et les pièces du PLU

En ce qui concerne la commune de Seclin, il a été relevé des oublis de sigles de zonage pour la rue des Martyrs de la Résistance et pour l'avenue Guillemaud Ainé (voir plan ci-joint).

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la modification simplifiée du PLU et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Adopté à l'UNANIMITE.

10. COMMISSION DYNAMISME ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

➤ DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL

Le code du travail prévoit que, dans les établissements de commerce de détails où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détails par décision du maire (article L 3132-26).

Cet article a été modifié en date du 6 août 2015 par la loi n° 2015-990 dite « Macron ».

Elle précise que la décision doit être rendue après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an.

a) Dérogations « Pôle Motos »

Délibération n°29

La demande présentée par les représentants des commerces « Pôle Motos » de SECLIN, en date du 25 août 2020, sollicite une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches suivants :

- 24 janvier 2021 ;
- 04 avril 2021 ;
- 27 juin 2021 ;
- 05 septembre 2021 ;
- 28 novembre 2021.

Le secteur d'activité attenant à la démarche des représentants des commerces « Pôle Motos » de SECLIN est :

- L'ensemble des établissements relevant de la vente de motos neuves et occasions, d'accessoires, de cycles et ainsi que leur entretien et réparation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes de dérogation.

Adopté à l'UNANIMITE.

b) Dérogations «Pôle So Green »

Délibération n°30

La demande des enseignes de commerces de détails alimentaires et autres, sollicite une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches suivants :

- 24 janvier 2021 ;
- 4 juillet 2021 ;
- 5 décembre 2021 ;
- 12 décembre 2021 ;
- 19 décembre 2021.

Les secteurs d'activités attenants à cette démarche sont tels que :

- Alimentation générale ;
- Articles de sport ;
- Autres biens domestiques ;
- Biens d'occasion ;
- Boissons ;
- Chaussures ;
- Fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux ;
- Fournitures et équipements divers ;
- Habillement ;
- Horlogerie et bijouterie ;
- Jeux et jouets ;
- Journaux, livres et papeterie ;

- Meubles et équipements du foyer ;
- Optique ;
- Parfumerie et produits de beauté ;
- Textiles.

Ainsi nommé « Pôle So Green ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes de dérogation.

Adopté à l'UNANIMITE.

c) Dérogations «Pôle Terres et Eaux»

Délibération n°31

La demande de l'enseigne « TERRES ET EAUX », en date du 20 novembre 2020, sollicite une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches suivants :

- 29 août 2021 ;
- 05 septembre 2021 ;
- 12 septembre 2021 ;
- 12 décembre 2021 ;
- 19 décembre 2021.

Le secteur d'activité de la démarche de « TERRES ET EAUX » correspond à :

- L'ensemble des établissements de commerce de détail d'armes et munitions.

Ainsi nommé « Pôle Armureries ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes de dérogation.

Adopté à l'UNANIMITE.

d) Dérogations «Pôle Autos»

Délibération n°32

La demande de l'enseigne « ARAMIS AUTO », en date du 27 octobre 2020, sollicite une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches suivants :

- 17 janvier 2021 ;
- 14 mars 2021 ;
- 13 juin 2021 ;
- 19 septembre 2021 ;
- 17 octobre 2021.

Le secteur d'activité de la démarche de « ARAMIS AUTO » correspond à :

- L'ensemble des établissements relevant du commerce de voitures et véhicules automobiles légers, neufs et occasions.

Ainsi nommé « pôle Autos ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes de dérogation.

Adopté à l'UNANIMITE.

e) Dérogations «Pôle Caravanes»

Délibération n°33

La demande de l'enseigne « YPO CAMP-JPG LOISIRS », en date du 20 novembre 2020, sollicite une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches suivants :

- 14 mars 2021 ;
- 21 mars 2021 ;

- 11 avril 2021 ;
- 13 juin 2021 ;
- 5 septembre 2021.

Le secteur d'activité de la démarche d' « YPO CAMP-JPG LOISIRS » correspond à :

- L'ensemble des établissements relevant de la vente et de la location de caravanes, de campings cars, et d'accessoires pour le camping ainsi que la vente de bateaux.

Ainsi nommé « Pôle Caravanes ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes de dérogation.

Adopté à l'UNANIMITE.

QUESTION ORALE

Le règlement intérieur qui a été voté, il y a quelques minutes, prévoit que, s'il y a une question orale, celle-ci soit abordée en fin de séance, raison pour laquelle je porte la question qui a été posée maintenant.

J'ai reçu une question relative à la 5G. Je laisse peut-être le représentant du groupe Seclin en Commun prendre la parole pour que chacun puisse avoir connaissance de la question. Question qui nous est posée, je le rappelle ce que nous avons voté au terme du règlement intérieur, ne prévoit pas de débat.

Mme Aude Radigois : le groupe Seclin en Commun vous a interrogé sur la 5G parce que la 5 G se déploie et fait débat actuellement dans la société. Elle permettra de télécharger des films en 30 sec plutôt qu'en 2 mn, à un frigo de pouvoir nous prévenir qu'il faut acheter du beurre, pour toujours aller plus vite, toujours aller plus loin, mais pourquoi ?

Cette course à l'hyper-connexion aura un impact écologique notamment sur le réchauffement climatique. Elle accentuera les besoins en énergie des opérateurs mobiles et l'obsolescence des appareils électroniques existants. Elle fera exploser aussi la consommation de métaux rares extraits dans des conditions désastreuses, tant pour l'environnement, que pour les travailleurs. Elle accroîtra la production des déchets, en sachant qu'aujourd'hui seuls 20 % des déchets électroniques sont recyclés.

Cette course à l'hyper-connexion aura un impact sur notre santé. Elle entrainera une croissance exponentielle du nombre d'antennes, des milliards de capteurs et un accroissement massif des champs électromagnétiques qui sont soupçonnés de provoquer des tumeurs au cerveau, baisse de la qualité du sperme, fertilité ou autres.

Cette course à l'hyper-connexion a un impact sur la démocratie. Sont évoqués des risques de surveillance de masse, des risques de fuite de données et d'espionnage. Sachant que la France n'a aucun industriel sur le marché de l'exploitation de ces réseaux. La manière dont a été autorisée l'utilisation de la 5G est également la marque d'un déni de démocratie contrairement aux engagements lors de la convention citoyenne sur le climat.

Sans attendre le rapport de l'ANSES, qui estime dans son rapport préliminaire qu'il existe des manques de données scientifiques sur les effets biologiques sanitaires potentiels liés à l'exploitation et l'exposition aux fréquences, et dont le rapport définitif est prévu pour mi 2021 au mépris des associations des citoyens qui demandent un moratoire, le Président de la République a vendu des licences 5 G et passe en force pour sa mise en place.

Il semble que des antennes soient déjà posées sur le territoire de Seclin. Dans la question que l'on vous a adressée, on vous a communiqué le lien pour vérification sur notre territoire.

Alors M. le Maire, nous vous interpellons, nous, élus du groupe Seclin en Commun pour savoir, d'une part, si vous avez été informé des demandes de modification ou d'installation d'équipement radioélectrique, vu que les antennes de Bouyghes Télécom et Free ont toutes été modifiées au mois d'octobre et de novembre.

La 2ème question que nous vous avons posée est : Quelle est votre position et quelle réponse avez-vous apporté à ces opérateurs le cas échéant ?

Pourquoi aucune concertation ou information n'a été initiée auprès des citoyens ?

On souhaiterait, nous élus de Seclin en Commun, comme cela a été fait dans de nombreuses villes, comme Lille, Nice, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble et beaucoup d'autres, qu'un moratoire soit pris sur le déploiement de ces antennes 5 G à minima jusqu'à la parution du rapport de l'ANSES, et qu'un réveil démocratique soit effectué sur le sujet.

M. le Maire : A cette question, on a le sentiment que la fin du monde nous menace par la mise en application de la 5G. Sauf qu'à ce jour, il n'y a aucune donnée scientifique qui permette d'étayer votre propos. Cela est le point à titre liminaire de ce que je voulais aborder.

On peut tout voir, quelle que soit sa position par rapport à cela. J'ai même vu qu'il y avait des réseaux complotistes qui se mettaient en branle sur la question de la 5G.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune donnée scientifique comme vous avez pu le préciser effectivement. Au niveau des installations existantes, je dirai simplement, par rapport aux demandes qui ont pu être faites, le processus du passage de la 4G à la 5G, lorsque l'on s'appuie sur des installations existantes, ne nécessite de la part des opérateurs, que d'informer la municipalité.

C'est une simple information à l'égard de laquelle on n'a absolument aucune prise. Nous sommes informés du passage de la 4G à la 5G sans qu'on puisse, à un moment donné, s'opposer à ce passage.

J'ai fait un point avec les services, nous avons reçu 8 demandes qui portent sur 8 emplacements. Ce sont deux opérateurs qui se sont rapprochés de nous. Free et Bouygues nous ont informés. La question ne nous était pas posée, c'était une simple information qui nous était faite, sur de l'existant.

Là-dessus, comme je viens de vous le préciser, on n'a pas de prise particulière. On prend acte et on n'a pas d'autres moyens de pouvoir intervenir.

En revanche sur les installations futures, si le déploiement de la 5G devait faire l'objet de dépôts de permis de construire, je pense qu'effectivement, tant que nous n'avons pas le retour du rapport de l'ANSES, programmé au 1er trimestre/début d'année 2021, je n'aurai aucun scrupule à refuser ces permis de construire, d'établir une forme de moratoire dans l'attente en tout cas, de données scientifiques plus pégnantes.

Vous m'interrogez ensuite sur le côté informatif, de mise au courant de la population. On se trouve aujourd'hui dans une situation un peu complexe. Les choses s'imposent à nous.

Ce que je propose en tout cas, c'est que dès lundi matin, un registre soit ouvert en mairie, pour que chacun puisse apposer ses annotations, sur ce qu'il pense de la 5G. Ce registre, je m'engage à ce qu'il soit transmis aux autorités préfectorales, pour qu'elles prennent connaissance des positions des uns et des autres.

En aucune façon, il n'a été question de ne pas informer la population, de façon consentie. C'est davantage fort de cet état de fait, où les choses s'imposent à nous, que l'information ne s'est pas faite.

Pour le permis de construire, c'est un point sur lequel il y a lieu d'apporter des précisions. Il est bien spécifié que la question relative à des aspects sanitaires ou environnementaux ne doivent pas être pris en considération dans la motivation que l'on donne pour refuser le permis de construire.

C'est à dire que le permis de construire qui serait refusé, ne pourrait l'être que pour des raisons d'urbanisme ou en rapport avec ces raisons. Cela, ce n'est pas moi qui l'invente, c'est la loi dite « Abeille » qui répond à ces aspects-là. On est très contraints.

Je comprends les inquiétudes. Inquiétudes que je peux partager à certains égards, mais inquiétudes que je pouvais déjà avoir lorsqu'on a parlé de la 2G, de la 3G, de 4G.

On parle maintenant de la 5G.

Est ce qu'on a vocation à s'opposer à l'évolution de la société ?

Les défenseurs de la 5G mettrons en évidence le fait qu'à une époque où la visio se développe, cela nécessite effectivement une capacité de débit, et de téléchargement, assez efficace et la 5G peut aussi répondre, à certains égards, à des avancées environnementales sur le télétravail, sur un certain nombre d'aspects qui permettent d'envisager les choses de façon plus positive.

Voyez sur ce point en tout cas, j'entends votre position, mais ce n'est pas tout blanc ou tout noir, et je pense en tout cas, bien fondé, le fait que l'on puisse mettre à disposition un registre, qu'on s'engage à suspendre des permis de construire qui ne seraient pas garantis par le rapport de l'ANSES.

Voilà la réponse que je voulais apporter sur ce point.

Mme Aude Radigois : Est ce qu'il sera possible d'apporter une communication sur le site de la ville, sur la mise à disposition de ce registre ? Est-ce qu'il est possible d'envisager, compte-tenu du contexte sanitaire, un registre rempli manuellement ou par voie dématérialisée ?

M le Maire : Nous mettrons un lien d'adresse internet pour qu'effectivement les uns et les autres puissent se manifester en tout cas, par quelque moyen que ce soit, soit par déplacement en mairie, par une adresse mail dédiée à ce point.

Voilà, je pense avoir répondu à votre question, en tout cas, c'est un sujet d'importance, j'en ai bien conscience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45